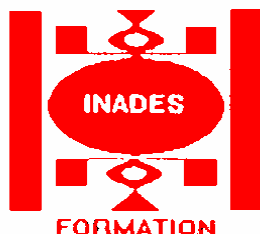


REPUBLIQUE TOGOLAISE



COMMISSION NATIONALE DU MAEP

Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs



SOUS LE HAUT PARRAINAGE DU MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'INTEGRATION REGIONALE

**RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION  
DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DU TOGO  
POUR LEUR IMPLICATION DANS LE PROCESSUS DU  
MÉCANISME AFRICAIN D'ÉVALUATION PAR LES PAIRS (MAEP)**



**Lomé, les 19 et 20 Mai 2009**

**LIEU : Salle de Conférence de FOPADESC**

**PARTENAIRES :**

COMMISSION NATIONALE DU MAEP  
INADES-FORMATION TOGO  
OPEN SOCIETY INITIATIVE FOR WEST AFRICA (OSIWA)  
AFRICA GOVERNANCE MONITORING AND ADVOCACY PROJECT (AFRIMAP)  
COMMISSION ECONOMIQUE DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE (CEA/ECA)  
PARTENARIAT AFRIQUE CANADA (PAC)  
SERVICE ALLEMAND DE DEVELOPPEMENT (DED)



L'atelier sur le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP) s'est déroulé du 19 au 20 mai 2009 dans les locaux de la FOPADESC. Il est organisé par INADES-Formation, en collaboration avec la Commission Nationale du MAEP et grâce à l'appui technique et financier des partenaires que sont le Partenariat Afrique Canada (PAC), OSIWA-AFRIMAP, le Service allemand de Développement (DED) et la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

Ont pris part à cet atelier 70 personnes représentant les ONG, les OSC, le Conseil National du Patronat du Togo, les Chefs Traditionnels. Il faut signaler que parmi les participants on notait la présence des personnes ressources venues de la Côte d'Ivoire, du Bénin, du Sénégal et de l'Ethiopie. La liste des participants se trouve en annexe.

Le présent rapport de l'atelier est articulé comme suit :

- objectifs et résultats attendus ;
- cérémonie d'ouverture ;
- déroulement des travaux ;
- résolutions et recommandations
- adoption du rapport général et du plan d'action de l'atelier
- cérémonie de clôture.

## **1. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS**

L'objectif global de cet atelier est d'informer et de sensibiliser les acteurs de la société civile afin de les impliquer dans le processus du MAEP et d'encourager leur pleine participation qualitative et quantitative au déroulement de toutes les activités à mener dans le cadre de la mise en œuvre du processus du MAEP.

Au titre des objectifs spécifiques, l'atelier constituera pour les participants un moyen concret de :

- ❖ i) échanger avec les experts en la matière qui exposeront des exemples pratiques de mise en œuvre réussie du processus dans les pays pionniers, tels que le Ghana, le Bénin et le Rwanda ;
- ❖ ii) bénéficier des outils appropriés afin de faciliter le plaidoyer de la société civile auprès du gouvernement, pour participer au processus lors des consultations nationales durant le déroulement des évaluations ;
- ❖ iii) instaurer un dialogue enrichissant et des échanges continus entre les organisations de la société civile et le gouvernement.

Les résultats attendus sont de permettre aux participants d'approfondir leur connaissance sur toutes les phases du MAEP et accroître leur capacité dans ce domaine. A l'issue de la formation, les représentants de la société civile togolaise seront mieux outillés pour participer activement au processus et établir les stratégies adéquates pour s'engager aux côtés du gouvernement dans les commissions nationales de gouvernance qui pourront être créées par les autorités compétentes. Les organisations invitées à l'atelier pourront s'impliquer davantage et participer largement et activement à toutes les phases du processus d'évaluation par les pairs. Enfin, l'atelier devra permettre également à la société civile d'élaborer une stratégie et un plan d'action pour son implication au processus du MAEP au Togo.

## 2. CEREMONIE D'OUVERTURE

L'atelier a été marqué par une cérémonie d'ouverture au cours duquel cinq (5) allocutions ont été prononcées.

Le discours d'ouverture a été délivré par le Directeur de Cabinet du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Régionale, M. Yawo KPAMATCHOU, représentant son Ministre, Point focal du MAEP.

Dans son intervention, le Directeur de Cabinet a salué l'initiative d'INADES-Formation pour l'organisation de cet atelier qui est arrivé à point nommé pour éclairer les organisations de la société civile (OSC) sur le MAEP et sur le rôle qu'elles sont appelées à jouer pour sa mise en place et son opérationnalité. Il a par ailleurs rappelé la date de l'adhésion du Togo à ce mécanisme, à savoir le 29 juin 2008, et a convié les participants à prendre une part active aux travaux afin d'aboutir à des conclusions et recommandations constructives.

Il a aussi souligné que la Commission Nationale jouit d'une autonomie, mais que l'Etat, qui est le signataire du mémorandum d'adhésion, reste le premier responsable de la conduite du processus. Il a en outre saisi cette occasion pour exprimer ses remerciements aux partenaires qui ont apporté leur appui au Togo pour l'organisation de cet atelier, à savoir la CEA, le PAC et OSIWA-AFRIMAP.

Pour conclure, le Directeur de Cabinet a fait savoir que le Togo doit s'inspirer des meilleures expériences du MAEP et a exhorté les participants à parvenir à la maîtrise des tâches qui leur incombent à la sortie de cet atelier.

Avant l'intervention du Directeur de Cabinet, quatre allocutions ont été prononcées, successivement par le Directeur national d'INADES-Formation, le Représentant de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le Représentant du Partenariat Afrique Canada (PAC) et le Président de la Commission Nationale du MAEP.

M. Kossi Sena ADUFU a souhaité la bienvenue à tous les participants et a rappelé que les participants ont 2 jours pour s'approprier le concept du MAEP qui est fondé sur 4 principes : la démocratie et la gouvernance politique ; la gouvernance économique ; la gouvernance des entreprises ; le développement socio-économique. Il a souligné que l'adhésion des pays africains à ce Mécanisme, volet important du NEPAD, constitue un instrument d'auto-évaluation et reste volontaire.

Terminant son allocution, M. ADUFU a attiré l'attention des participants sur l'implication des acteurs de la Société Civile dans la rédaction du rapport du MAEP et a par ailleurs indiqué que l'ensemble des acteurs, à savoir le Gouvernement, la Société Civile et le Secteur Privé doivent s'associer pour réussir le MAEP.

Pour M. David N. KAMARA, Représentant du Secrétaire Exécutif de la CEA, le MAEP permet de consolider les acquis de la démocratie. Il a rappelé aux participants le rôle capital joué par la CEA qui a créé une nouvelle section en son sein afin de soutenir la mise en œuvre dudit mécanisme par les Etats.

Quant à M. Gustave ASSAH, Représentant du Partenariat Afrique Canada (PAC), à travers la lecture du message que le Directeur Général de PAC a adressé à l'atelier, a mis l'accent sur le fait que le MAEP est un mécanisme unique au monde et a manifesté son intérêt pour cet atelier qui offre l'occasion aux OSC de mieux le connaître et le comprendre. Il a ensuite rappelé que depuis 2006, le PAC aide plusieurs pays africains à organiser ce genre d'atelier.

Le Président de la Commission Nationale du MAEP, le Ministre d'Etat, Professeur Charles Kondi AGBA a, à son tour, rappelé que le MAEP suscite beaucoup d'interrogations. Pour cela, il salue l'initiative d'INADES-Formation pour l'organisation de cet atelier destiné à éclairer les OSC sur le sujet. Il s'est également interrogé sur le degré d'organisation de la Société Civile qui doit soutenir ce mécanisme.

Une prise de photo de famille dans les jardins de la FOPADESC a mis fin à la cérémonie d'ouverture.

Les travaux ont été suspendus à 9H 45 pour reprendre à 10H 20 avec la mise en place du bureau de l'atelier composé comme suit :

Présidente : Mme Claire QUENUM,  
 Rapporteurs : MM. Mensa KOGBETSE  
 Paul Kofi AGAH

### **3. DEROULEMENT DES TRAVAUX**

#### **3.1- Présentation des communications**

Au total, huit (8) communications ont été présentées en sept (7) sessions successives, étalées sur deux (2) jours.

Dans la première session exposée par M. Kossi Sena ADUFU, ont été communiqués le contexte, les objectifs et le programme de l'atelier.

La seconde session, intitulée « MAEP au Togo, situation et perspectives : pourquoi l'adhésion du Togo au MAEP ? », a fait l'objet d'une présentation par le Président de la Commission Nationale du MAEP, Professeur Charles Kondi AGBA.

L'animateur de la session a d'abord situé les participants sur le nombre actuel des pays qui ont adhéré au MAEP, soit un total de 29 pays. Il a ensuite expliqué en quoi consiste l'adhésion, c'est-à-dire l'engagement de l'Etat à se soumettre à l'évaluation par ses pairs à travers les instruments prévus. Enfin le Président de la Commission Nationale a mis un accent particulier sur la bonne gouvernance qui est l'une des caractéristiques fondamentales du MAEP. Sa communication a édifié les participants sur les perspectives du MAEP.

Un débat a suivi sa présentation, avec comme modérateur M. Célestin YANGARE, Président de UCOJA de la Côte d'Ivoire. Des questions d'éclaircissements sur l'adhésion, le nombre de pays évalués sur les 29, la composition de la Commission Nationale, le processus du mécanisme, les priorités du MAEP ont été posées. La liberté d'adhésion ou la coercition pour les Etats à engager le processus du MAEP a également été évoquée au titre des préoccupations de l'auditoire.

Aussi, les participants ont-ils apporté des contributions enrichissantes et ont en même temps relevé des inquiétudes par rapport à l'absence de certaines composantes de la SC, notamment les religieux. Ils ont souligné également la nécessité de la prise en compte du genre et exhorté le Président pour son engagement personnel dans la conduite de ce processus pour le Togo.

La 3<sup>e</sup> session « Organisation du processus du MAEP et les cinq étapes du MAEP » a été animée par Dr David KAMARA de la CEA et la modération assurée par le Professeur Charles Kondi AGBA.

L'expert de la CEA a fait sa présentation sur trois points, à savoir quels sont les buts, intentions et principes du MAEP, quelles sont les structures continentales et nationales du MAEP, et quels sont les progrès réalisés jusqu'ici.

Au 1<sup>er</sup> point, l'orateur a relevé les 4 principes qui sous-tendent le MAEP et a insisté sur la bonne gouvernance comme une valeur cardinale du MAEP.

Au 2<sup>e</sup> point, le processus du MAEP se déroule à deux niveaux : le niveau continental, composé du Forum du MAEP, le Panel des éminentes personnes, le Secrétariat continental, les partenaires stratégiques et le groupe des experts indépendants. Le niveau national comprend la Commission Nationale de Gouvernance, les institutions nationales de recherche, le Point focal et le Secrétariat.

Et au 3<sup>e</sup> point, le processus connaît au total 5 étapes pour réussir le MAEP.

M. David Kamara a fait la situation globale de l'état d'avancement des adhérents au processus. C'est ainsi que sur les 29 pays, 15 ont engagé le processus du MAEP après leur adhésion au mécanisme, 9 pays ont totalement achevé le processus et ont été évalués par les Chefs d'Etat, 3 pays sont les plus avancés, à savoir le Ghana, le Kenya et le Rwanda.

Les débats ont essentiellement concerné les sources de financement du MAEP, la participation des femmes au panel d'experts au niveau continental, le renforcement des capacités des OSC dans la promotion de la bonne gouvernance et les possibles rapports entre le MAEP, l'UE et la Banque Mondiale. Des contributions ont été faites dans le but d'enrichir la communication.

La 4<sup>e</sup> session « Le MAEP et les défis de la bonne gouvernance en Afrique » qui devrait être présentée par M. Kojo BUSIA, empêché, a fait également l'objet d'une communication par M. David KAMARA et la modération assurée par M. Pascal KAMBALE, Coordonnateur AFRIMAP.

Après une brève introduction axée sur la bonne gouvernance, l'orateur a structuré sa communication en 6 points à savoir : Quels sont les défis majeurs à la bonne gouvernance en Afrique? Pourquoi y a-t-il un besoin pour un mécanisme d'évaluation? Quels sont les défis auxquels fait face le processus de mise en œuvre du MAEP? Comment le processus du MAEP peut-il renforcer les systèmes de responsabilité en Afrique? Quelle est la valeur ajoutée du MAEP à la pratique de la gouvernance en Afrique?



Au cours des débats qui ont suivi la communication, les participants ont relevé leurs préoccupations sur les points suivants : les mesures correctives pour mettre en œuvre les recommandations, le rapport d'évaluation est-il confidentiel ou à la portée du citoyen, la présentation du questionnaire, les vrais promoteurs du MAEP. M. David KAMARA a donné des approches de réponses à ses préoccupations. Il a aussi communiqué le site du MAEP (MAEP.org, CEA.org) pour accéder à toutes les informations nécessaires.

La 5<sup>e</sup> session « Rôle de la société civile dans le processus du MAEP » est présentée aussi par M. David KAMARA et la modération placée sous la conduite de M. Gustave ASSAH, Consultant CEA/ PAC.

Cette communication, qui constitue une exhortation lancée aux OSC, est développée autour de 7 points à savoir : L'implication de la SC dans le renforcement de la gouvernance et le processus du MAEP ; Bien connaître le MAEP ; Domaines identifiés par le MAEP ; Plaidoyer en faveur de la participation de la SC ; Difficultés de la SC ; Identification des niveaux de pouvoirs à influencer ; Expérience des OSC des pays pionniers.

Les débats lors de cette communication, ont été nourris par différents témoignages vivants pour l'organisation de cet atelier et des invites aux OSC à s'approprier le processus, à bien balayer devant leur porte, ainsi qu'une invite aux autorités publiques qui doivent percevoir la SC comme partenaire et en même temps comme critique.

La dernière session de la première journée, la 6<sup>ème</sup>, est une communication de M. Gustave ASSAH intitulée « Expériences de la mise en œuvre du MAEP au Bénin et le rôle des Organisations de la Société Civile ». La modération a été assurée par Mme Mathilde LOKOU.

M. Gustave ASSAH a commencé sa communication par un test qui a, à la fois, une valeur pédagogique sous forme de mémoire pour les OSC, et a servi de brise glace aux participants avant d'aborder le cas du Bénin sur 8 points : la Mise en place de la Commission Nationale Indépendante du MAEP (CNIM) ; Structuration, organisation,

Fonctionnement; Sensibilisation, vulgarisation; Désignation et installation des point focaux ; Renforcement des capacités; Collecte des données par les ITR, Organisation et conduite des consultations nationales ; Rédaction des rapports thématiques des ITR, des résultats de la consultation nationale, compilation et analyse des idées clés ou opinions issues de la consultation nationale; Préparation et organisation de l'atelier de validation des rapports thématiques d'autoévaluation des ITR.

A l'occasion des débats qui ont suivi, une félicitation est adressée aux Béninois pour leur avancée et les autres interventions ont porté sur le rôle joué par les femmes dans le processus compte tenu de leur faible représentativité, le lien entre le DSRP et le MAEP, le mandat et l'audience de Social Watch dans le MAEP au Bénin.

En réponse, M. ASSAH a donné des exemples concrets pour expliquer le travail abattu par son organisation dans ce processus pour édifier davantage les participants.

Il convient de rappeler que dans l'après midi, le présidium de l'atelier a subi une modification: Mme Claire QUENUM, empêchée parce qu'elle devait effectuer une mission hors du pays, a été remplacée par Mme Françoise GNOFAM pour diriger les travaux.

La seconde journée a démarré avec la présentation du rapport des travaux de la journée du 19 mai 2009, validé par l'atelier après quelques amendements.

Suite à cette présentation, la session 7 de l'atelier a été abordée avec un exposé sur les Rôles de Africa Governance, Monitoring and Advocacy Project (AFRIMAP) en matière d'observation des processus de mise en œuvre du MAEP, effectué par M. Pascal KAMBALE, Coordonnateur de AFRIMAP à Dakar au Sénégal.



Monsieur Pascal KAMBALE (à gauche)

L'orateur a fait savoir que son organisation relève du Groupe SOROS, en soulignant qu'AFRIMAP a été créé en réaction à la mise en place du NEPAD et du processus du MAEP, avec le passage du principe de la **non ingérence** à celui de la **non indifférence**. Il a précisé que son organisation intervient sur le terrain et produit des rapports sur l'évaluation du processus du MAEP dans les pays adhérents.

Compte tenu de l'ampleur du travail par rapport aux compétences disponibles à AFRIMAP et eu égard à la densité du questionnaire d'évaluation, l'organisation a dû réviser ses objectifs pour les recentrer sur 3 objectifs à évaluer : l'autoévaluation, la participation et la délivrance de services publics en santé et éducation notamment. L'objectif visé avant tout par AFRIMAP est de disposer d'un document à l'attention des gouvernements. AFRIMAP s'est donné comme objectif aussi d'engager un dialogue avec les organes continentaux et régionaux du MAEP. Il se préoccupe de réfléchir sur la garantie que le processus se déroulera bien et que la participation de la société civile sera effective. Il travaille en coordination avec certaines structures en Afrique du Sud.

Au compte des leçons à tirer de son expérience, l'orateur a indiqué qu'il faut faire un bon dosage entre la participation de la société civile et celle des institutions publiques, car une participation très dominante des institutions publiques est nocive, mais il y a nécessité qu'elles participent pour la facilitation de l'accès des autres parties prenantes aux données.

L'implication du Gouvernement, notamment du Chef de l'Etat ou du Chef du Gouvernement a été déterminante dans bien des cas. L'exclusion de la société civile de la conduite du processus a été un facteur de blocage dans le cas de l'Ile Maurice où le processus s'est interrompu depuis 2005. Quant au Ghana, c'est à la société civile qu'il est revenu de formuler la réponse officielle du pays sur le rapport d'évaluation par les Experts internationaux. Le rapport d'évaluation du Bénin a été un exemple car il constitue un diagnostic sans complaisance de la marche du pays après la conférence nationale de 1990. L'évaluation par les pairs n'est pas souvent une véritable évaluation comportant l'appréciation de tous les participants. L'intervenant a ajouté que le caractère participatif cesse parfois après l'évaluation par les pairs et il a souhaité que le rapport d'évaluation des Chefs d'Etat puisse être communiqué à la population.

Suite à cette présentation, les discussions ont porté sur l'impossibilité de faire participer la population aux discussions lors du Forum des Chefs d'Etat, sur l'usage qui doit être fait du rapport d'évaluation par les pairs, sur le rôle de plaidoyer que joue AFRIMAP en aval et sur l'éventualité de son intervention en amont pour la recherche de financement, par exemple pour la conduite du processus, sur les conditions de subvention de AFRIMAP, sur le rôle des Chefs d'Etat dans l'aboutissement du processus, sur le preneur d'initiative en vue de l'intervention d'AFRIMAP et la destination du rapport de cette institution et enfin sur les participants au Forum d'évaluation par les pairs, à savoir s'il s'agit seulement des Chefs des Etats adhérents au MAEP.

Des réponses appropriées ont été apportées aux sollicitations des intervenants. Il a été notamment indiqué que le MAEP demeure un outil formidable au niveau de l'autoévaluation et qu'il donne l'occasion à la société civile de reprendre la parole. Il a été précisé aussi que le MAEP a à la fois un aspect technique et un aspect politique. Le rôle primordial de l'organe de pilotage du processus a été également souligné à ce propos.

La seconde présentation de la matinée effectuée par M. Gustave ASSAH a porté sur Le Partenariat Afrique Canada (PAC) et son rôle dans le processus de mise en œuvre du MAEP.

Le présentateur est parti du constat que la participation des citoyens dans le suivi de la gestion des ressources publiques permet l'amélioration de leur gestion pour souligner l'importance du rôle de la société civile dans l'aboutissement du processus du MAEP. Il a en particulier souligné la contribution de la société civile dans le contrôle de la gestion publique en rappelant les principes de la Déclaration de Paris qui met l'accent sur la participation de la population dans ce contexte. Il a indiqué également que le PAC souhaite utiliser des concepts clés comme la participation et la veille sociale pour attirer l'attention de la société civile sur l'importance de son rôle dans le cadre du MAEP. Il a rappelé que le PAC compte collaborer avec les partenaires dans plusieurs pays pour atteindre ses objectifs en mettant en œuvre un dispositif d'échange avec des acteurs organisés. A ce propos, il a insisté sur la nécessité pour les ONG et OSC de se mettre en réseau pour être plus crédibles et éligibles à l'appui du PAC.

Les débats occasionnés par cette communication ont tourné autour d'une question générale à tous les présentateurs pour ce qui concerne le rôle déterminant de la volonté politique pour le succès du MAEP et l'éventualité que le coût du processus et sa durée dans le temps puissent également constituer un frein. Ils ont porté aussi sur le rappel de l'importance de la participation du genre dans la Déclaration de Paris et sur la structure type d'un réseau en s'inspirant de l'expérience du Bénin.

Des réponses ont été apportées à ces interrogations, à savoir que les facteurs coût et temps participent effectivement au blocage du processus du MAEP ; que le genre est très important dans la Déclaration de Paris et qu'à chaque fois la participation est évoquée en ce qu'elle implique la femme et l'homme, en particulier dans le cadre du MAEP ; qu'en matière de réseau, il faut observer le caractère pluriel de la société civile et que l'organisation d'un réseau dépend des tâches assignées à cette structure. Il pourrait ainsi être envisagé de mettre sur pied un réseau des OSC pour la mise en œuvre du MAEP au Togo.

Au terme des débats, trois groupes ont été mis sur pied ainsi qu'une commission restreinte d'élaboration des recommandations de l'atelier.

### **3.2- Travaux de groupes et restitution**

Les travaux de groupes se sont déroulés jusqu'à la pause de midi. A la reprise de la séance plénière, chaque groupe a présenté les résultats auxquels ils sont parvenus.

Ainsi **le Groupe 1**, composé de 16 participants, s'est penché sur le thème « **Interaction de la société civile avec le gouvernement/Commission nationale du MAEP : quelles possibilités d'action ? dans quels espaces ?** »

Ce groupe a élu son bureau ainsi composé :

Président : M. KENKU  
 Rapporteurs : Mme LOKOU  
 M. TOKPA.

Le rapporteur du Groupe a présenté leurs travaux sous la forme d'un tableau retraçant les différentes étapes avec les actions correspondantes du Gouvernement, de la Commission Nationale du MAEP, de la Société Civile, les interactions et les espaces ou cadres d'exercice des actions. Ainsi l'étape 1 qui concerne le Dialogue et l'Appropriation du MAEP, subdivisée en restitution, sensibilisation et renforcement des capacités prévoit pour le Gouvernement la facilitation, pour la Commission Nationale MAEP l'impulsion et l'implication, pour la Société Civile, la mobilisation des autres acteurs et la participation aux actions de sensibilisation et de renforcement des capacités. En interaction il doit s'instaurer une synergie et l'espace qui convient à cette étape est le dialogue.

Les discussions qui en ont découlé ont surtout contribué à améliorer ce rapport.

Le rapport exhaustif du Groupe 1 est joint en annexe.

Le **Groupe 2** a planché sur le thème «**Comment impliquer la population dans le processus du MAEP au Togo ?** »

Le bureau élu pour diriger les travaux de ce groupe comprend :

Président : Chef AGOKOLI V  
 Rapporteurs : Mme HOUMEY  
 M. ADJOKE

La restitution des résultats des travaux de ce groupe a été effectuée sous 2 volets :

- la compréhension des concepts clés, incluant une définition sommaire de **Population** sous deux aspects que sont les **groupes organisés** (ONG, associations, leaders d'opinion, syndicat, organisation des médias, organisations communautaires, chefferie traditionnelle, organisations religieuses, etc. et **le grand public**, c'est-à-dire les citoyens en général ;
- la définition des stratégies pour mieux cerner comment impliquer la population. En tout 4 stratégies ont été définies par ce Groupe avec des moyens d'action à l'appui.

Les discussions sur ce rapport (en annexe) ont porté essentiellement sur la précision de la différence entre la stratégie 2 et la stratégie 4. Il a été indiqué à ce propos que la stratégie 2 concerne l'étape de l'autoévaluation tandis que la stratégie 4 vise la diffusion des rapports d'évaluation afin d'impliquer la population dans le suivi du processus.

Le **Groupe 3** a eu à présenter son rapport le premier, après avoir traité du thème «**Quelle organisation des OSC pour mieux s'impliquer dans le processus du MAEP au Togo ?** »

Ce Groupe a mis en place son bureau constitué de :

Présidente : Mme ADJANOR ;  
 Rapporteurs: Mme MOROUMA Kpatega  
 M. TAKOUGNADI Sôssô

Le Groupe est parti d'un constat : la société civile est plus ou moins organisée au Togo et comporte 12 composantes. Ces composantes sont comprises dans les faïtières nationales, régionales, préfectorales.

Il est nécessaire d'adapter une organisation des OSC pour le suivi de la mise en œuvre du MAEP, d'abord au niveau national, ensuite au niveau régional, puis préfectoral, cantonal, en réseau et autres structures. Le rapport complet de cette commission se trouve également en annexe du rapport général.

Cette présentation a donné lieu à des échanges et à des enrichissements. Ainsi, il a été demandé au groupe de faire l'état des lieux des OSC pour prendre en compte toutes les diversités et contraintes. Il a été également demandé que le Groupe donne des pistes de réflexion ou des précisions sur la question du réseautage. Il a été proposé par ailleurs de mettre sur pied un comité de plaidoyer dont le rôle serait d'approcher les autorités. Il a été vivement souhaité que le Groupe identifie les 12 composantes des OSC, à savoir confession religieuse, représentant des us et coutumes, groupe de femmes, jeunes, médias, syndicats, clubs, organisations corporatives, ONG, association, personnes vivant avec un handicap. La nécessité de prendre en compte les OSC organisées a été réitérée. Enfin, les participants ont suggéré que la plénière mette sur pied une commission ad hoc de 6 membres pour faciliter le travail.

Au terme des discussions, il sera retenu la proposition de créer une commission ad hoc de 3 personnes, à savoir Mme KPAKPABIA Arzouma de REFAMP, M. DJENDA Aristide de l'UONGTO et M. Kossi Sena ADUFU, Directeur de INADES-Formation.

#### **4. ADOPTION DU RAPPORT GENERAL ET DU PLAN D'ACTION**

Le Plan d'action de l'atelier se présente sous la forme d'une série de 12 actions, allant de l'élaboration du Rapport général de l'atelier et de sa diffusion aux participants à la recherche de partenariat. Il inclut entre autres le suivi de la mise en place du Comité ad hoc chargé de faciliter l'implication de la société civile dans la mise en œuvre du MAEP au Togo, l'élaboration d'un programme de suivi ainsi qu'un plaidoyer pour la représentation de la société civile dans la Commission Nationale MAEP, sans oublier la veille nationale permanente autour des activités de la Commission Nationale du MAEP.

Le plan d'action est joint en annexe au Rapport général de l'atelier.

Des observations et améliorations ont été formulées à l'issue de la présentation des Résolutions et Recommandations, du Rapport général et du Plan d'action. Ces amendements ont été directement pris en compte pour la version finale du Rapport Général.

Puis le Rapport Général a été soumis à l'adoption, obtenue par acclamation.

Avec l'adoption du plan d'action et du rapport général s'est achevé l'aspect technique des travaux de l'atelier.

Avant la clôture des travaux, les participants ont adressés des mots de félicitations aux différents acteurs. Ils ont aussi formulé des recommandations et adopté des résolutions. En voici les contenus.

## **5. MOTS DE FELICITATION, RECOMMANDATIONS ET RESOLUTIONS**

### **5.1 MOTS DE FELICITATION**

Des félicitations ont été adressées par les participants à l'atelier sur le MAEP respectivement au Gouvernement, aux partenaires de l'organisation de cet atelier, au Représentant du Secrétaire Exécutif de la CEA, au Président de la Commission Nationale du MAEP et à l'initiateur principal de la rencontre.

#### **AU GOUVERNEMENT**

L'atelier des acteurs de la SC, tenu les 19 et 20 mai 2009 au FOPADESC adresse ses chaleureuses félicitations aux autorités togolaises et plus particulièrement au Chef de l'Etat, pour avoir fait adhérer le Togo au MAEP afin de promouvoir la culture de la bonne gouvernance à tous les niveaux. L'atelier se réjouit de l'engagement ferme exprimé par le Gouvernement par la création d'une Commission Nationale du MAEP, de la nomination d'un Point Focal et de la nomination d'un Président de cette Commission.

#### **AUX PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS**

L'atelier félicite le Partenariat Afrique Canada (PAC), la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le Service Allemand de Développement (DED) et OSIWA-AFRIMAP pour leur contribution précieuse à la tenue de ces assises.

#### **AU DOCTEUR DAVID KAMARA**

L'atelier adresse ses félicitations au Dr David KAMARA, qui a tenu à apporter son expertise pour une meilleure compréhension de la philosophie du MAEP. Tous les participants remercient également les Consultants et leurs différentes organisations pour leur précieuse contribution à la réussite de cet atelier.

#### **AU PRESIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE DU MAEP**

L'atelier remercie le Président de la Commission Nationale du MAEP, le Ministre d'Etat Charles Kondi AGBA, pour avoir accepté de partager ce moment inoubliable avec les participants, un signal fort de son dévouement et de son engagement à faire aboutir le processus du MAEP.

#### **MOTION DE FELICITATION A INADES- FORMATION Togo**

L'atelier adresse ses vifs remerciements à INADES- FORMATION Togo, au Conseil d'Administration et surtout à son Directeur M. Kossi Sena ADUFU, pour l'initiative de la rencontre qui marque un petit pas mais un pas de géant dans la mise en œuvre du MAEP.

## 5. 2 RECOMMANDATIONS

Pour une bonne et harmonieuse avancée du processus du MAEP au Togo, les participants à l'atelier ont formulé des recommandations à l'endroit de l'Etat, de la Commission Nationale du MAEP et du Secteur Privé ainsi que des partenaires au développement.

### A L'ETAT

- Doter la Commission Nationale du MAEP des moyens nécessaires à son bon fonctionnement ;
- Procéder à l'implantation progressive des démembrements de la Commission sur l'ensemble du pays ;
- Créer un environnement favorable à la participation effective des populations au processus de mise en œuvre du MAEP ;
- Intensifier la lutte contre la corruption, le trafic des stupéfiants et le blanchiment des capitaux ;
- Poursuivre la réalisation des Objectifs du Millénaire pour la réduction de la pauvreté et le développement durable ;

### A LA COMMISSION NATIONALE DU MAEP :

- Initier des campagnes de sensibilisation pour une meilleure appropriation de la philosophie du MAEP ;
- Organiser des ateliers de formations pour le renforcement des capacités des acteurs de développement ;
- Impliquer davantage les OSC dans l'élaboration des programmes prioritaires ;
- Organiser des rencontres périodiques avec les acteurs du développement sur le processus du MAEP.

### AU SECTEUR PRIVE :

- S'imprégner du MAEP afin de déterminer le rôle à jouer dans le processus ;
- Appuyer le processus de la mise en œuvre du MAEP et des plans d'actions nationaux ;
- Rappeler à l'Etat ses engagements vis-à-vis du MAEP.

### AUX PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS:

- Maintenir et renforcer leurs soutiens multiformes pour la bonne fin du processus MAEP et plus particulièrement dans la mise en œuvre du plan d'action.

## 5. 3 RESOLUTIONS

Les participants à l'atelier de formation sur le MAEP ont jugé utile et constructif de prendre, au nom de la société civile, des résolutions visant leur implication effective dans le processus du MAEP.

Elles sont ainsi formulées :

« Nous, Organisations de la Société Civile (OSC), parties prenantes dudit atelier, nous engageons :

- à nous approprier le contenu du MAEP et en faire une large diffusion auprès des autres OSC et de la population ;
- à sensibiliser les leaders d'opinions sur les impacts positifs du MAEP sur la démocratie et le développement du pays ;
- à informer les élus sur leur rôle tout au long du processus ;
- à promouvoir nous-mêmes la bonne gouvernance à la base, notamment dans les pratiques de gestion et de fonctionnement ;
- à nous organiser en réseau pour une participation dynamique au processus du MAEP ;
- à tirer des enseignements des expériences des OSC des pays pionniers du MAEP ;
- à nous engager véritablement dans toutes les phases du MAEP ;
- à renforcer les capacités des professionnels des médias à contribuer efficacement au processus. »

De son côté, la principale initiatrice de l'atelier de formation, l'ONG INADES-Formation s'est donné quelques résolutions pour la poursuite de son action en faveur du MAEP. Ainsi, « INADES- Formation, s'engage à :

- Continuer le travail entamé ;
- Faire le suivi de l'atelier et des recommandations adoptées ;
- Organiser d'autres séminaires similaires. »

## **6. CEREMONIE DE CLOTURE**

Cette cérémonie a enregistré trois (3) allocutions, dont le discours de clôture, prononcé par le Professeur Charles Kondi AGBA, Président de la Commission Nationale du MAEP.

Dans son discours, le Président de la Commission Nationale MAEP a tenu à adresser ses remerciements aux experts venus en appui à la Commission Nationale MAEP et à INADES-Formation pour prendre part à cet atelier et nous livrer leurs expériences fort enrichissantes. Pour citer quelques-uns, il a indiqué UCOJA, PAC, AFRIMAP, CEA.

L'orateur a déclaré qu'il sait ce qu'est le MAEP pour l'avoir vécu à diverses occasions.

Se référant à ses expériences antérieures en tant que membre de différents gouvernements, il a expliqué qu'il avait toujours été à côté de la société civile, car il travaillait constamment en relation avec elle. A présent, il a affirmé être dans la société civile, ce qui lui donne l'occasion de connaître ses capacités et sa disponibilité.

Il a promis rendre compte de tout ce qu'il a vu lors de cet atelier et a pris rendez-vous pour une très brève échéance.

Exprimant son appréciation positive et réconfortante quant à la mobilisation de la mobilisation des OSC, il a exprimé ses félicitations collectives et individuelles à toute l'assistance en souhaitant un bon retour à tous dans leur foyer.

C'est ainsi qu'il a déclaré clos les travaux de l'atelier de formation sur le MAEP.

Avant le discours du Président de la Commission Nationale du MAEP, l'auditoire a écouté le mot du représentant des participants, l'allocution de la Présidente de l'atelier, l'intervention du Représentant du Secrétaire Exécutif de la CEA ainsi que celle du Directeur d'INADES-Formation.

Le représentant des participants a adressé ses remerciements au nom de ses collègues à tous ceux qui ont tenu à combler les attentes de la société civile pour cette formation enrichissante. Il a félicité le gouvernement d'avoir pris l'initiative salubre de l'adhésion du Togo à ce processus du MAEP, ce qui dénote de sa ferme volonté d'instaurer la bonne gouvernance et de promouvoir le développement du pays.

Prenant à son tour la parole, la Présidente de l'atelier, Madame GNOFAM Françoise a exprimé sa satisfaction et celle du bureau de l'atelier d'avoir dirigé les travaux d'une telle qualité. Elle a aussi adressé ses félicitations au gouvernement pour sa sollicitude envers la société civile qu'il a accepté d'associer à ce processus du MAEP. Elle a mis l'accent sur la nouvelle approche que constitue le MAEP, conçu par les Chefs d'Etat Africains pour consolider les acquis de la démocratie et promouvoir une gestion économique transparente de leurs pays respectifs. Elle a enfin estimé que les résultats de l'atelier ont été atteints car chacun repart chez lui enrichi de nouvelles connaissances sur le MAEP.

Le représentant de la CEA a également exprimé ses vifs remerciements au peuple togolais pour l'accueil chaleureux dont il a été l'objet, au Ministre d'Etat, Président de la Commission Nationale du MAEP, pour son engagement ferme afin d'assurer l'aboutissement de ce processus, aux participants à l'atelier pour leur assiduité qui ne s'est pas démentie tout au long des 2 jours d'intenses travaux ainsi qu'aux gens des coulisses, à savoir les secrétaires, les chauffeurs et autres techniciens pour leur concours efficace à la bonne tenue de l'atelier. Il a encouragé la société civile à poursuivre son élan pour l'appropriation du MAEP et pour son implication effective dans le processus. Il a aussi encouragé le Président de la Commission Nationale du MAEP à maintenir son engagement en faveur du processus ainsi que sa disponibilité à associer la société civile.

Monsieur Kossi Sena ADUFU, Directeur d'INADES-Formation a, quant à lui, apprécié positivement l'atelier qu'il dit être un succès. Il a surtout indiqué qu'il reste à la disposition de tous pour une bonne conduite du processus MAEP au Togo et pour la mise à exécution du plan d'action adopté. Il a proposé que tous les participants gardent le contact et se rendent disponible pour travailler ensemble le moment venu.

**ANNEXES**



**Annexe 1. Discours d'ouverture du Directeur de Cabinet Représentant son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères et de l'intégration Régionale, point focal du MAEP**

- Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Président de la Commission Nationale du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs,
- Honorables Députés à l'Assemblée Nationale,
- Monsieur le Représentant du Secrétaire Exécutif de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA),
- Monsieur le Directeur de l'Inades-Formation Togo,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organismes de Coopérations bilatérale et multilatérale,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Agences du Système des Nations Unies,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des bailleurs de fonds,
- Vénérables Chefs Traditionnels et Religieux,
- Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations de la Société Civile (OSC),
- Distingués invites;
- Chers participants.

Je voudrais, avant toute chose, présenter les excuses de Son Excellence Monsieur Koffi ESAW, Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Régionale, Point Focal du MAEP- Togo qui aurait bien voulu présider personnellement l'ouverture de cet atelier mais, empêché, il m'a fait l'insigne honneur de le représenter. C'est donc en son nom que je prends la parole pour souhaiter la cordiale bienvenue à l'auguste assemblée venue de tous les coins du pays.

Je voudrais exprimer aux organisateurs du présent atelier, la reconnaissance du Gouvernement Togolais pour leur initiative qui consiste à réunir, pour deux jours, les acteurs de la Société Civile afin de les former et de les sensibiliser sur le processus de mise en oeuvre du MAEP; ceci dans le but de susciter leur intérêt et leur pleine implication dans le déroulement des activités à mener dans ce cadre.

J'exprime également notre profonde reconnaissance aux bailleurs de fonds qui, malgré la conjoncture économique et la crise économique et financière internationales, ont bien voulu soutenir financièrement et techniquement l'organisation de cet atelier.

Mesdames, Messieurs,

Le MAEP, un des piliers essentiels du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), a été institué le 09 mars 2003 à Sharm El Cheik en Egypte lors du 6<sup>ème</sup> Sommet du Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine.

C'est un instrument auquel adhèrent volontairement les Etats de l'Union Africaine, désireux de promouvoir les valeurs démocratiques ainsi que la bonne gouvernance politique, économique, des entreprises et le développement social.

Le Togo a fait son adhésion au MAEP le 29 juin 2008 par la signature du Mémoire d'Entente de cette structure.

Le présent atelier, j'en suis convaincu, permettra d'édifier la Société Civile sur les différentes étapes de mise en œuvre de ce programme, entres autres, l'autoévaluation, l'évaluation proprement dite, l'élaboration du rapport d'Evaluation, le forum des Chefs d'Etat et de Gouvernement du MAEP ainsi que la mise en œuvre des recommandations.

Mesdames, Messieurs,

L'adhésion du Togo au MAEP, il faut le souligner, est une initiative personnelle du Chef de l'Etat, **Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE**, pour qui, les objectifs de ce mécanisme sont parfaitement conformes a sa propre Vision de la gestion de l'Etat, notamment la promotion des affaires publiques par la démocratie et la bonne gouvernance politique, économique, la gouvernance des entreprises et le développement socio-économique.

Cette adhésion, qui est l'aboutissement de l'action politique tenace du Chef de l'Etat, est une preuve supplémentaire de sa détermination a se conformer aux principes démocratiques, de poursuivre les reformes politique, institutionnelle, économique; d'accepter les examens périodiques et les critiques pour l'avancement et la modernisation du Togo.

La Commission Nationale du MAEP, conformément aux textes et à la pratique, jouit d'une autonomie dans sa mise en place. Mais j'ose croire que, nul ne perd de vue que c'est l'Etat qui donne l'impulsion de sa création et en est naturellement le parrain.

Aussi voudrais-je souhaiter, qu'a l'issue de ces échanges fructueux que vous donne l'occasion de la tenue de cet atelier, toute équivoque et toute confusion sur la mission, la Vision et le rôle du MAEP, soient dissipées.

En effet, le MAEP n'est pas un tribunal. Il est au contraire l'instrument privilégié et unique d'évaluation objective et concertée entre le Gouvernement, les Organisations de la Société Civile et autres partenaires nationaux et internationaux sur les obstacles et les défis auxquels sont confortes les pays membres.

C'est aussi un moyen de recherche de solutions, de définition d'une politique conséquente dans le cadre des plans d'action qui seront élaborés a l'issue des différentes évaluations.

Le Gouvernement, sous l'impulsion du Chef de l'Etat, est résolu a appuyer tout le processus du MAEP et est dispose a lui apporter l'accompagnement nécessaire afin que l'expérience du MAEP-Togo soit une réussite et même un modèle.

A cette fin, nous sommes déterminés a nous inspirer des meilleures expériences de mise en oeuvre de ce mécanisme dans la sous région.

C'est dans ce sens que, le Gouvernement s'emploie déjà a doter la structure de toute la logistique nécessaire a son existence et a son bon fonctionnement tel, le décret nommant le Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Régionale, Point Focal du MAEP, le décret de nomination du Président de la Commission Nationale du

MAEP les projets de décrets portant organisation et attributions de la Commission Nationale et du Secrétariat National Permanent.

Dans cette logique, nous nous félicitons de ce que le Point Focal et le Président de la Commission Nationale s'emploient, depuis leur nomination, à la mise en œuvre rapide certes, mais sans la moindre précipitation et tirant profit de l'expérience de nos devanciers.

Nous nous félicitons aussi du fait que, la foi et la conviction qui animent le Point Focal ainsi que le Président de la Commission, le Ministre d'Etat, Professeur Charles Kondi AGBA, dont le dynamisme, la somme d'expériences et le sens d'ouverture se passent de commentaire, sont un gage de réussite du MAEP-Togo.

Chers participants

Le rôle de la Société Civile dans la conduite de ce processus est, comme vous pouvez le constater, déterminant. En même temps qu'elle constitue, l'acteur principal, elle en est le principal bénéficiaire.

Il me paraît alors indiquer de vous convier à plus de détermination dans la maîtrise des tâches qui sont les vôtres au sortir du présent atelier.

En vous renouvelant, une fois encore, les assurances que le Gouvernement reste disponible à répondre à toutes vos attentes, je souhaite, au nom du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Régionale, plein succès à vos travaux et je déclare ouvert l'atelier de formation de la Société Civile sur MAEP.



**Annexe 2. Discours de bienvenue de M. Kossi Sena ADUFU, Directeur d'INADES-Formation Togo**

**A L'OUVERTURE DE L'ATELIER DE FORMATION DES OSC SUR  
LE MECANISME AFRICAIN D'EVALUATION PAR LES PAIRS (MAEP)**

**Lomé, le 19 mai 2009**

- 
- Monsieur le Directeur de Cabinet, Représentant son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Étrangères et de l'intégration Régionale, point focal du MAEP
  - Monsieur le Ministre d'État, Président de la Commission Nationale du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs
  - Excellence, Mesdames et Messieurs les Ministres
  - Monsieur le Représentant de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique
  - Honorables Députés à l'Assemblée Nationale
  - Mesdames et Messieurs les Représentants Résidents des Organisations du Système des Nations Unies au Togo
  - Mesdames et Messieurs les membres du Corps diplomatique accrédité au Togo
  - Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations internationales,
  - Monsieur le Représentant du Président du Patronat
  - Monsieur le Représentant du Président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie du Togo
  - Chers Partenaires au développement au Togo
  - Monsieur le Coordinateur de AFRIMAP
  - Mesdames et Messieurs, Représentants des Organisations de la société civile du Togo
  - Honorables invités, Mesdames et Messieurs
  - Chers Participantes et Participants

C'est un grand honneur pour nous de prendre la parole devant cet auguste assemblée ce 19 mai 2009, à l'ouverture des travaux de l'atelier de formation des acteurs de la Société Civile au Togo pour leur implication dans le Processus du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP).

Monsieur le Représentant du Ministre des Affaires Étrangères et de l'intégration Régionale, point focal du MAEP, nous nous réjouissons de votre présence à cette cérémonie solennelle d'ouverture de l'atelier. L'acceptation du Ministre de parrainer cet atelier fait montre de la volonté du Gouvernement d'impliquer les organisations de la société civile dans le déroulement du MAEP au Togo.

Nous tenons à souhaiter la bienvenue à tous les participants qui ont accepté de répondre à cette invitation. Nous pensons spécialement aux Consultants de la CEA et d'AFRIMAP qui ont bien voulu partager avec nous les expériences déjà acquises par les pays pionniers de la conduite du processus du MAEP. Vous qui venez d'Éthiopie, du Sénégal, du Bénin et de la Côte d'Ivoire, nous vous souhaitons un bon séjour au Togo.

## **Mesdames et Messieurs,**

Pendant deux jours, nous aurons l'occasion d'échanger sur la problématique du MAEP, afin de nous approprier le concept, le processus et les différentes étapes.

En signant le Mémoire d'entente relatif au MAEP, le 29 juin 2008, le Chef de l'État à permis à notre pays, le Togo, de faire partie des pays qui ont adhéré volontairement au MAEP et ont accepté de se soumettre aux évaluations qui porteront sur quatre domaines suivants de la bonne gouvernance : (i) la démocratie et la gouvernance politique, (ii) la gouvernance économique, (iii) la gouvernance des entreprises et (iv) le développement socio-économique.

C'est une décision à féliciter parce que le MAEP est un processus d'apprentissage des meilleures expériences africaines, qui permet aux Chefs d'États, ayant adhéré, la promotion des réformes courageuses nécessaires pour améliorer les conditions de vie de la population à travers l'ouverture à l'examen critique de leur gouvernance par leurs pairs africains.

En effet, le MAEP, volet important du NEPAD, se définit comme : « un instrument d'autoévaluation auquel les États membres de l'Union Africaine adhèrent volontairement dans le but de favoriser l'adoption de politiques, normes et pratiques en vue de promouvoir la stabilité politique, une croissance économique élevée, un développement durable et une intégration économique sous régionale et continentale accélérée grâce au partage d'expériences et au renforcement des pratiques exemplaires et des acquis ainsi que l'identification des lacunes et l'évaluation des besoins dans le domaine du renforcement des capacités ».

- **Monsieur le Représentant du Ministre des Affaires Étrangères**
- **Mesdames et Messieurs**
- **Chers participants et participantes**

Pour que le MAEP soit une réussite, l'ensemble des acteurs que sont le gouvernement, le secteur privé, la société civile doivent s'associer pour créer un cadre de dialogue et de travail qui assure une bonne implication de tous et à tous les niveaux.

C'est pourquoi INADES-Formation Togo, en collaboration avec la Commission Nationale du MAEP, l'ONG Canadienne Partenariat Afrique Canada (PAC), la Commission Économique pour l'Afrique (CEA) et AFRIMAP (Africa Governance Monitoring and Advocacy Project) se sont associés pour organiser cet atelier dont l'objectif est de former les acteurs de la société civile afin de les impliquer dans le processus du MAEP et d'encourager leur pleine participation au plan qualitatif et quantitatif au déroulement de toutes les activités à mener dans le cadre de la mise en œuvre du processus au Togo.

Nous pensons fortement que le meilleur moyen de préparer l'opinion nationale togolaise, sur le bien fondé de l'adhésion au MAEP, est de créer les conditions nécessaires au renforcement des capacités des OSC qui seront appelées à s'engager auprès du gouvernement et au sein de la Commission Nationale.

L'expérience des pays pionniers a démontré que l'implication de la société civile n'est pas toujours aisée. La connaissance limitée du contenu du MAEP est parfois la cause de la faible participation et engagement des OSC dans la conduite du MAEP. C'est pourquoi,

nous pensons que cet atelier doit insuffler une dynamique forte à la participation de la société civile dans la réalisation des enjeux prioritaires du MAEP au Togo

Nous aurions voulu rassembler plus de participants mais les ressources disponibles n'ont pas répondu à nos ambitions. Nous espérons que d'autres partenaires nous appuieront pour organiser de pareils ateliers dans les jours et mois à venir afin que le maximum d'acteurs soient formés.

- **Mesdames et Messieurs**
- **Chers invités,**

Nous ne saurions terminer nos propos sans adresser toute notre reconnaissance au Gouvernement togolais à travers le Président de la Commission Nationale du MAEP et le Ministre des Affaires Étrangères et de l'intégration Régionale, point focal du MAEP.

Notre reconnaissance va aussi à l'endroit de l'ONG Canadienne Partenariat Afrique Canada (PAC), la Commission Économique pour l'Afrique (CEA), AFRIMAP et le Service Allemand de Développement (DED) et les autres partenaires dont les contributions ont permis la tenue de cette rencontre nationale sur le MAEP.

Si au sortir de cet atelier, chaque participant peut s'engager à s'impliquer efficacement le moment venu dans le processus du MAEP au Togo, alors, nous aurons atteint une partie de nos objectifs.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

Lomé, ce mardi 19 mai 2009.  
Kossi Sena ADUFU  
Directeur INADES-Formation Togo  
Tél +225 92 16 Mobile : +949 21 31  
Email : [senadufu@yahoo.fr](mailto:senadufu@yahoo.fr) / [sena.adufu@if-togo.net](mailto:sena.adufu@if-togo.net)

## **Annexe 2. Allocution du Dr Kamara David, expert de la CEA à l'ouverture de l'atelier**

Monsieur le Directeur de Cabinet, représentant SEM le Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Régionale,  
 Mesdames et Messieurs les Représentants des Organismes de Coopérations bilatérale et multilatérale,  
 Mesdames et Messieurs les Représentants des Agences du Système des Nations Unies,  
 Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Non Gouvernementales,  
 Honorables députés à l'Assemblée Nationale,  
 Vénérables Chefs Traditionnels et Religieux,

Mesdames et Messieurs, Honorables Invités

Il me plait de vous transmettre les fraternelles et amicales salutations de M. Abdoulie Janneh, sous-secrétaire général des Nations Unies et Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique. C'est aussi un plaisir pour moi de souhaiter à tous la bienvenue à ce séminaire de sensibilisation des parties prenantes, particulièrement la société civile, au processus de mise en oeuvre du mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP).

Mesdames et Messieurs,  
 Chers participants,

Le MAEP, comme vous le savez, est une approche nouvelle, conçue par les dirigeants africains afin de consolider les acquis de la démocratie, et promouvoir une gestion économique transparente.

Le MAEP constitue un volet important du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Le MAEP se définit comme «un instrument d'autoévaluation auquel les Etats membres de l'Union Africaine adhèrent volontairement. L'objectif est de favoriser l'adoption de politiques, normes et pratiques en vue de promouvoir la stabilité politique, une croissance économique soutenue, un développement durable, et une intégration économique sous régionale et continentale accélérée. Les modes opératoires en sont le partage d'expériences, des pratiques exemplaires et des acquis, ainsi que l'identification des lacunes, et l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités.

Il s'agit d'une approche compréhensive du concept de gouvernance dans toutes ses dimensions: gouvernance politique et démocratique, gouvernance économique, gouvernance des entreprises et développement socio-économique. Pour sa réussite, le MAEP a besoin d'une attention particulière et d'une participation inclusive de toutes les parties prenantes au développement, notamment l'Etat, le secteur privé et la société civile.

Le MAEP n'est toutefois pas encore suffisamment connu du public Togolais dans son ensemble. D'où la pertinence du présent séminaire qui va nous permettre, deux jours durant, de partager des informations et expériences détaillées sur le processus du MAEP. L'atelier mettra un accent particulier sur le besoin d'une collaboration franche et sincère entre les organisations de la société civile Togolaise, afin d'améliorer le niveau

de leur connaissance et engagement dans le processus du MAEP. C'est dire que les échanges que vous allez avoir constitueront un apport appréciable pour réussir le processus d'autoévaluation ainsi engagé par le Togo.

**Monsieur le Ministre**  
**Honorables invités**  
**Mesdames et Messieurs,**

Je me dois de remercier sincèrement INADES-FORMATION Togo et tous ses partenaires, pour s'être associés afin de rendre possible la tenue de ce séminaire. Le moment me paraît parfaitement indiqué pour approfondir la réflexion sur l'appropriation du MAEP par les organisations de la société civile en vue de leur implication optimale dans le processus.

J e ne saurais terminer mon intervention sans parler succinctement de l'action de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique, pour la promotion de la gouvernance en Afrique.

Comme vous le savez, la CEA est une entité régionale onusienne et panafricaine qui conduit des études et analyses sur toutes les thématiques majeures de développement socio-économique du Continent. A ce titre, elle conduit des études et analyses sur toutes les thématiques majeures de développement socio-économique de tout le continent. Elle mène des plaidoyers pour la formulation de politiques saines, et apporte une assistance aux Etats membres, aux institutions sous-régionales et aux organisations de la société civile pour le renforcement de leurs capacités.

Pour cela, elle dispose de plusieurs départements dont la «Division de la Gouvernance et de l'Administration Publique ». Cette division a en charge entre autre de :

- Conduire des études qui permettent de développer des mécanismes et indicateurs spécifiques à l'analyse et la surveillance des tendances de la bonne gouvernance en Afrique;
- Pourvoir de l'assistance technique aux Etats membres sur la gouvernance politique, économique et des entreprises ainsi que sur les problèmes ayant trait à l'efficacité des institutions;
- Aider à la création et au renforcement des institutions s'occupant de la promotion de la bonne gouvernance, y compris la responsabilisation, l'obligation de rendre compte et la transparence.

Une Section spéciale de la société civile créée au sein de la Division de la Gouvernance et de l'Administration Publique, en vue de fournir des services aux Etats membres et aux acteurs non gouvernementaux. Cette section a pour mission principale le renforcement de la participation des organisations de la société civile à l'amélioration des pratiques de la bonne gouvernance, en vue de créer un environnement propice à la paix et au développement.

La section sert aussi de levier pour:

- l'intensification des relations entre la société civile africaine et les organisations régionales et intergouvernementales, à travers la gestion de l'information et de la communication; et
- l'assistance à la société civile dans le renforcement de ses capacités à engager les programmes régionaux et ceux de la CEA, par le biais de consultations et séminaires comme celui d'aujourd'hui.

Excellences Monsieur le Ministre d'Etat  
Mesdames et Messieurs,

C'est à ce titre et sur demande de l'INADES-Formation Togo que la CEA s'est associée à tous les partenaires ici présents, pour organiser et animer ce séminaire de sensibilisation et d'information sur le MAEP.

J e voudrais a cet égard, adresser mes sincères félicitations a tous les partenaires a ce séminaire, particulièrement le Partenariat Afrique Canada (P AC), l'Africa Gouvernance Monitoring and Advocay Project (AFRIMAP), la Commission Nationale de Gouvernance du Togo, pour ne citer que ceux-là.

Je souhaite que les conclusions et recommandations auxquelles nous allons aboutir permettent à toutes les parties prenantes du Togo, de trouver ici les raisons suffisantes et motivantes pour s'engager davantage dans le processus du MAEP.

Je vous remercie de votre aimable attention.

**Annexe 3 : Message de Partenariat Afrique Canada à l'ouverture de l'Atelier sur le  
Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs  
Lomé, 19-20 mai, 2009**

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Il me fait un grand plaisir de vous adresser ces quelques mots à l'ouverture de l'atelier national sur le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs de Lomé.

Il y a eu ces dernières années une évolution remarquable en ce qui concerne la gouvernance en Afrique avec la création par l'Union Africaine du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs – le MAEP. Ce mécanisme est unique au monde et offre à ceux qui ont la vision et le courage d'y adhérer tout un éventail de bénéfices. Plusieurs pays en Afrique de l'ouest ont déjà complété leur processus d'évaluation dans le cadre du MAEP – le Ghana, le Bénin, le Burkina Faso, le Nigeria et tout dernièrement le Mali - tandis que d'autres pays se préparent à entrer dans le processus. C'est un moment propice pour l'atelier de Lomé d'échanger sur les diverses leçons apprises.

L'atelier de Lomé a pour mission d'informer les participants de ce qu'est le MAEP, afin que ce mécanisme soit mieux connu tant au niveau du Gouvernement qu'au niveau de la société civile et des populations. Mais cet atelier se donne aussi la responsabilité d'aider la société civile à mieux comprendre l'importance de son rôle dans la mise en œuvre du MAEP au Togo. Le MAEP n'est pas une affaire seulement des gouvernements, car une fois qu'un pays s'y adhère, c'est toute la société qui doit trouver sa place dans ce dialogue national sur la gouvernance qu'est le MAEP. Les expériences récentes nous montrent que, plus la société civile est réellement impliquée, plus le processus est réussi.

En portant sa contribution à cet atelier, Partenariat Afrique Canada a voulu poursuivre son travail d'appui aux organisations de la société civile à travers l'Afrique en ce qui a trait au MAEP. En effet, depuis 2006, PAC collabore avec des partenaires dans de nombreux pays à l'organisation d'ateliers sur le MAEP. Certains de ces ateliers ont été organisés en collaboration avec la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique et avec AfriMAP, et nous sommes très heureux de nous trouver de nouveau à collaborer ensemble ici à Lomé. Nous regrettons seulement que, pour des raisons d'emploi du temps, il nous était impossible de participer en personne à l'atelier.

Pour conclure, je voudrais féliciter l'organisateur de cet atelier – INADES-Formation - d'avoir pu consacrer d'immenses efforts pour vous rassembler ici ce matin. Nous l'apprécions énormément, car organiser un événement national de cette envergure n'est pas facile. Finalement, j'aimerais remercier le Centre de Recherches pour le Développement International – le CRDI – de leur soutien très apprécié, sans quoi nous n'aurions pas pu appuyer cet atelier.

Excellences, Mesdames, Messieurs,

Nous nous sentons privilégiés de pouvoir appuyer cet événement important. Au nom des mes collègues à Partenariat Afrique Canada, permettez-moi de vous souhaiter plein succès dans vos travaux. Merci.

Bernard Taylor  
Directeur Général  
Partenariat Afrique Canada  
Message délivré par M. ASSAH Gustave.

**Annexe 4. Allocution d'ouverture du Président de la Commission Nationale du MAEP, Ministre d'Etat, M. Professeur Kondi Charles AGBA**

Monsieur le Directeur de Cabinet, représentant SEM le Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Régionale,  
 Mesdames et Messieurs les Représentants des Organismes de Coopérations bilatérale et multilatérale,  
 Mesdames et Messieurs les Représentants des Agences du Système des Nations Unies,  
 Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Non Gouvernementales,  
 Honorables députés à l'Assemblée Nationale,  
 Vénérables Chefs Traditionnels et Religieux,  
 Mesdames et Messieurs, Honorables Invités

Je voudrais commencer mon propos par une anecdote des plus récentes. La Commission Nationale du MAEP du Togo, ainsi que vous le savez, est en train de se constituer ; elle vient seulement d'acquérir ses locaux propres, et un rudiment d'équipement. C'est lorsque nous supervisions la pose des panneaux d'indication du siège de la Commission que nous avons été approchés par des hommes et des femmes du quartier :

- qu'est ce donc que le MAEP ? serait-ce un organisme de micro finance ?

La micro finance est très à la mode, par ces temps de débrouille et d'informel chez nous, et j'ai dû - à mon corps défendant - détromper et doucher les espoirs de ces bonnes gens qui voyaient dans le MAEP une autre occasion d'avoir de petits financements ...

C'est dire donc que le MAEP suscite beaucoup d'interrogations, et c'est bien la raison pour laquelle je voudrais, à mon tour, souhaiter la bienvenue à vous tous, qui êtes venus échanger et apprendre sur le MAEP.

Je voudrais particulièrement rendre hommage et féliciter INADES, et son Directeur, pour l'initiative qu'ils ont prise d'organiser cet atelier de formation pour les organisations de société civile.

Mesdames et Messieurs,

L'adhésion du Togo au MAEP est récente, elle s'est faite en juin 2008. La nomination d'un Point focal national et le début de la constitution de la commission chargée de la mise en œuvre du MAEP datent de fin décembre 2008. C'est le 2 mai dernier que nous avons eu un siège !

Nous aurons tout à l'heure l'opportunité d'échanger sur le point où nous en sommes au Togo, et sur les perspectives prochaines qui s'offrent à nous. Mais, en attendant, il nous est agréable de constater que le MAEP suscite un engouement réel parmi toutes les couches de la population, spécialement chez les lettrés et les jeunes.

L'atelier de INADES Formation vient donc à point nommé, pour nous permettre d'entrer résolument dans la vulgarisation du concept.

INADES, il est vrai, a plusieurs cordes à son arc ; dans un passé récent, quand nous étions encore au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, nous avons ébauché ensemble avec INADES la fédération des producteurs de céréales au Togo.

Aujourd'hui, c'est chose faite, et nous avons même vu ces braves agriculteurs, désormais bien organisés, être approchés par la Banque Régionale de Solidarité et IDH. Encore de la micro finance ... me diriez-vous ?

Honorables participants,

La Commission Nationale du MAEP se réjouit véritablement des premiers jalons que pose ce jour INADES Formation. Nul ne doute qu'avec ces prémisses, le processus du MAEP se mettra sur de bons rails au Togo. Oui, mais qu'est-ce la société civile elle-même, celle pour laquelle est organisé l'exercice de ce jour ?

Nous savons que partout elle a joué un rôle de premier plan dans le processus d'évaluation selon les normes du MAEP. Nous nous délectons à l'avance, de ce que nous allons mieux la connaître, cette société civile du Togo, à travers les discussions et échanges que nous entamons ce jour. Quel est son degré d'organisation, oui, quelles sont ses capacités réelles, à l'orée du MAEP ?

Mesdames et Messieurs, Distingués participants,

je vais maintenant terminer mes propos, en adressant une fois de plus mes encouragements et mes félicitations à INADES et aux personnes ressources invitées, et je souhaite plein succès à la formation des acteurs de la Société civile du Togo pour leur implication dans le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs.

*Je vous remercie de votre aimable attention.*

### **Annexe 3 : Discours de fin de travaux de la Présidente de l'atelier**

Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Président de la Commission Nationale du MAEP;

Excellences Mesdames et Messieurs les Ministres;

Honorables Députés à l'Assemblée Nationale;

Monsieur le Président des Chefs Traditionnels du Togo;

Monsieur le Représentant du Secrétaire Exécutif de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA);

Messieurs les Experts de la CEA;

Monsieur le Directeur de INADES – Formation;

Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations de la Société Civile;

Chers Participantes et Participants;

Nous voici au bout de deux jours d'échanges sur le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP), une approche nouvelle, conçue par les dirigeants africains afin de consolider les acquis de la démocratie et promouvoir une gestion économique transparente.

Au nom du bureau de l'atelier, nous vous remercions très sincèrement.

La question que chacun se pose au terme de cet atelier est de savoir si ses résultats ont été atteints. Pour notre part, nous répondons oui, car chaque participant au cours de ces 2 jours a pu approfondir ses connaissances sur toutes les phases du MAEP et prend l'engagement de restituer cet atelier à sa structure de base. Chaque participant prend également l'engagement de participer activement au processus aux côtés du gouvernement pour sa réussite dans notre pays.

C'est donc avec satisfaction que nous avons dirigé les travaux et nous remercions une fois encore tous les participants pour leur contribution active au succès de cet atelier.

Nos remerciements vont encore au gouvernement togolais pour avoir adhéré au MAEP et pour sa volonté politique de cheminer avec les organisations de la société civile.

**Je vous remercie !**

## **Annexe 4.**

### **Atelier de Formation des Acteurs de la Société Civile du Togo pour leur implication dans le Processus du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP)**

-----  
*Lomé, Agoènyivé, FOPADESC  
19 et 20 mai 2009*

**Communication du Professeur Kondi Charles AGBA  
Président de la Commission Nationale du MAEP,  
Ministre d'Etat**

#### **MAEP au Togo Situation et perspectives : Pourquoi l'adhésion du Togo au MAEP ?**

##### **Introduction**

Les organisateurs de INADES Formation nous ont fait l'honneur de nous demander de traiter de l'adhésion du Togo au Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs, des raisons qui l'ont motivée, et des perspectives à venir.

L'adhésion de l'Etat togolais au MAEP est récente : 29 juin 2008. C'est le 29<sup>ème</sup> membre, depuis la création du MAEP, venant après 28 autres pays membres de l'Union Africaine, qui y ont volontairement adhéré : l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la République du Congo, Djibouti, l'Egypte, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, le Mali, l'Ile Maurice, le Mozambique, le Nigeria, le Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, le Sénégal, la Sierra Leone, le Soudan, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie.

L'Algérie, le Burkina Faso, le Cameroun, la République du Congo, l'Ethiopie, le Gabon, le Ghana, l'Algérie, le Mali, l'Ile Maurice, le Mozambique, le Nigeria, le Rwanda, le Sénégal, l'Afrique du Sud et l'Ouganda ont été les seize (16) premiers pays à adhérer au MAEP.

Le Bénin et l'Egypte ont signé le Mémorandum d'Entente matérialisant leur adhésion lors du Sommet Extraordinaire de l'UA tenu à Syrte, en Libye, en février 2004.

En juillet 2004, cinq autres pays - l'Angola, le Lesotho, le Malawi, la Sierra Leone et la Tanzanie - y ont adhéré au cours du Sommet de l'UA tenu à Addis-Abeba, en Ethiopie. Deux autres pays - le Soudan et la Zambie - y ont adhéré lors du Sommet du Forum MAEP tenu à Khartoum, au Soudan en janvier 2006.

Un nouveau pays adhéré au MAEP lors de la réunion du Comité de mise en œuvre du NEPAD tenue à Addis Abéba en Janvier 2007, c'est Sao Tomé et Príncipe.

Depuis cette date, Djibouti et le Togo sont venus s'ajouter à la liste des pays participant au MAEP.

L'adhésion signifie l'engagement, pour l'Etat signataire, à se soumettre à des évaluations périodiques de ses Pairs, et à être guidé par des instruments convenus, en vue d'appliquer une bonne gouvernance politique, économique et de l'entreprise.

Le Ghana, le Kenya, l'Ile Maurice et le Rwanda ont été les premiers pays dans lesquels les évaluations ont été lancées. Mais jusqu'à présent, les Missions d'Evaluation n'ont été menées qu'au Ghana, au Rwanda, au Kenya, en Afrique du Sud et en Algérie.

Le Ghana, le Rwanda et le Kenya ont été évalués par les pairs lors des Sommets du Forum du MEAP de Khartoum et de Banjul.

En marge du 11ème Sommet de l'Union africaine, s'est tenu le 29 juin 2008 à Charm El Sheikh, Egypte, le 9e forum des Chefs d'Etat et de gouvernement du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP).

C'est lors de cette rencontre, que le Togo a signé son adhésion au MAEP. Au cours du même Sommet, le rapport d'évaluation de l'Ouganda a été examiné. Ceux du Nigeria et du Burkina Faso l'ont été lors du 1er Sommet Extraordinaire du MAEP, tenu à Cotonou au Bénin du 24 au 26 octobre 2008.

### **Ce que nous savons de la mise en place du MAEP**

Dans un effort pour promouvoir la qualité de la gouvernance en Afrique, le Comité de Mise en Œuvre du Sixième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernements du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) tenu à Abuja, Nigeria, en mars 2003 a adopté le Mémoire d'Entente (MdE) sur le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP).

Par la suite, les principaux documents exposant les principes de base, les processus et les objectifs du MAEP, y compris le Document de Base du MAEP, le Document relatif à l'Organisation et aux Procédures du MAEP, ainsi que le Document sur les Objectifs, Normes, Critères et Indicateurs du MAEP ont été également adoptés par les Chefs d'Etat.

Les Etats Membres de l'UA peuvent adhérer volontairement au MAEP qui est un mécanisme d'autoévaluation par les Africains et pour les Africains.

L'objectif primaire du MAEP est d'encourager les pays participants à procéder à l'adoption des politiques, normes et pratiques menant à la stabilité politique, à une croissance économique élevée, à un développement durable, tout ceci devant concourir à une intégration économique sous-régionale et continentale accélérée à travers l'échange d'expériences et le renforcement des meilleures pratiques réussies.

Le Mécanisme promeut aussi l'identification des défaillances et l'évaluation des besoins de renforcement des capacités.

En définitive, le MAEP est un exercice unique qui permet un échange d'informations et de bonnes pratiques entre Pairs, basé sur une confiance mutuelle des Etats entre eux et leur foi commune dans le processus.

C'est aussi un engagement vis-à-vis des normes de gouvernance en Afrique qui tient lieu d'outil de mise en œuvre des codes et normes consacrés dans la déclaration de la

Démocratie et de la Gouvernance Politique, Economique, de l'Entreprise et du Développement socio-économique.

Dans tous les rappels qui viennent d'être faits, le terme gouvernance est revenu plusieurs fois. C'est pourquoi avant d'aller plus loin, il est nécessaire de s'entendre sur le concept même de gouvernance, et de bonne gouvernance.

### **Qu'est-ce que la bonne gouvernance ?**

Le terme anglais de "governance" (gestion des affaires politiques) a fait son entrée dans la politique de développement au début des années 90. En Afrique, cela a coïncidé avec les premiers remous du vent d'Est, qui devait provoquer les conférences nationales et les changements socio-politiques que nous savons.

On a alors réalisé que la coopération au développement ne peut être efficace que si les gouvernements et les institutions fonctionnent de manière fiable et transparente. La Banque Mondiale fut la première à utiliser la notion de "good governance" dans le but d'améliorer l'efficacité de l'allocation de fonds publics.

Cette expression ne se réfère pas seulement à la gestion gouvernementale. Elle inclut également la question des institutions non étatiques. C'est pourquoi une partie des acteurs francophones du développement préfèrent le terme de "gouvernance" dérivé de l'anglais à celui de "bonne gestion des affaires publiques".

Une bonne gouvernance est assurée lorsque l'interaction ainsi que la répartition des rôles entre l'Etat, la société civile et l'économie privée reposent sur quelques principes essentiels : participation, transparence, non discrimination, efficacité et fiabilité dans les affaires publiques. Ces principes doivent garantir aux citoyens d'un pays, individuellement ou en groupe, la possibilité de définir librement leur développement en étant parfaitement conscients de leurs droits et de leurs devoirs.

Un tel environnement ne peut fonctionner que si les principes de l'Etat de droit sont respectés, en particulier les droits de l'Homme et la séparation des pouvoirs. Il faut aussi que les autorités misent sur la résolution non violente des conflits. Enfin, les responsabilités doivent être partagées entre l'Etat, la société civile et l'économie privée. En fonction de sa mission, chacun de ces acteurs est tenu de promouvoir un développement humain durable.

### **Les raisons de l'adhésion du Togo au MAEP**

Au regard de tout ce que nous venons de dire, il ne peut pas être nécessaire de donner les raisons pour lesquelles le Togo a adhéré au MAEP.

En effet, on ne peut pas imaginer qu'un Etat qui veut une bonne administration de ses citoyens, qu'un Etat qui souhaite une totale adhésion des populations à sa politique, qu'un tel Etat donc ne pratique pas la bonne gouvernance.

Je dirais même plus : on peut avancer que le Togo "était déjà dans le MAEP" avant la lettre. En effet, le Togo est entré lui aussi dans la « tourmente » de la démocratisation des années '90, exactement le 5 octobre 1990.

Depuis cette date, en plus d'une plus grande ouverture pour les libertés individuelles et collectives, des avancées significatives en matière de bonne gouvernance ont été constatées, sous diverses formes, notamment par la mise en place ou le renouvellement des instruments de l'Etat de droit.

- installation de la Haute Autorité de l'Audio-visuel et de la Communication, HAAC, le 24 août 1996
- adoption d'un statut particulier des magistrats le 27 août 1996
- renouvellement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, CNDH, le 11 décembre 1996
- renouvellement de la Cour Suprême le 31 décembre 1996
- institution de la Cour Constitutionnelle le 8 janvier 1997

Un peu plus tard, le gouvernement s'est attelé à une gestion plus transparente des deniers publics :

- création d'une Commission Nationale de Lutte contre la Corruption et le Sabotage Economique, CNLCSE, le 7 février 2001
- création d'une Commission Nationale de Recouvrement des Créances de Banques, le 14 mars 2001

A compter de 2005, on note un meilleur ancrage encore dans la bonne gouvernance :

- un ambitieux programme de modernisation de la Justice est mis en chantier
- la corruption est plus étroitement surveillée, par des textes qui traquent l'argent douteux
- pour couronner le tout, la Cour des Comptes, prévue dans la Constitution de la IV<sup>ème</sup> République du 14 octobre 1992, va être installée incessamment, autour de la fin de ce mois de mai 2009.

Parallèlement à ces mesures, somme toute, « techniques », des consultations ont été menées dans toutes les couches de la population, qui vont permettre de bientôt mettre en place une Commission Vérité, Réconciliation pour consolider la cohésion de la nation togolaise.

Ce sont les faits concrets qui nous font dire que le Togo « était » déjà dans la logique du MAEP, avant même d'y adhérer.

Une communication en Conseil des Ministres a suivi l'adhésion formelle du pays, et a permis de nommer par décrets le Point Focal National du MAEP, en la personne du Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Régionale, et le Président de la Commission Nationale du MAEP, votre interlocuteur.

## **Perspectives**

Des leçons apprises à travers les évaluations des autres pays membres qui l'ont été, nous avons retenu que le processus du MAEP doit être fortement participatif, à l'effet d'avoir une adhésion, une acceptabilité sociale du mécanisme en vue d'une mise en œuvre cohérente et concertée des recommandations.

Pour ce faire, le processus implique toutes les composantes de la société, en milieu urbain comme rural : le gouvernement, le secteur privé, la Société civile, les ONG, la Presse, ... seront parties prenantes dans la Commission Nationale, l'objectif étant, bien

entendu, d'ancrer la culture démocratique et de bonne gouvernance économique dans nos pratiques quotidiennes.

1. Prendre des textes pour installer juridiquement la Commission Nationale
2. A la lumière des expériences et pratiques réussies ailleurs, installer des démembrements de la Commission dans toutes les régions du Togo, et recruter des bureaux d'études pour la collecte des données sur l'état de la gouvernance dans notre pays
3. Sensibiliser largement l'ensemble des acteurs sur le MAEP
4. Intéresser des partenaires pour le financement de l'ensemble des opérations, qui présentent un aspect onéreux manifeste
5. Entrer dans la phase décisive de l'auto-évaluation, qui précède et conditionne l'évaluation extérieure selon le processus du MAEP

## **Conclusion**

L'adhésion du Togo au MAEP est la confirmation de son engagement résolu à réaliser les principes de bonne gouvernance, la promotion de la démocratie et de l'Etat de droit, en vue de l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Le Togo a adhéré au mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs, avec le sentiment largement éprouvé que la démocratie et la bonne gouvernance sont difficiles à pratiquer, qu'il faut cependant les choisir comme système de vie, et qu'il faut avoir la patience d'en apprendre les règles et s'obliger en permanence à s'y plier.

Le Togo du MAEP a la certitude que la bonne gouvernance est la condition nécessaire (on peut ajouter, et suffisante) pour une croissance économique saine et durable.

Au bout du compte, la croissance économique est source de progrès économique et social, lequel progrès mène à la prospérité.

Ce matin, nous posons les premiers jalons d'un exercice qui sera long, ... peut-être, ardu, ... sans aucun doute, mais exaltant, certainement !

## **Annexe 2 : Les étapes et Structures du MAEP**

### **1-Les étapes du MAEP**

Le MAEP est exécuté en cinq (5) différentes phases. Ces dernières, clairement détaillées dans les documents de base, sont les suivantes :

#### **Préparation et Auto-évaluation nationale.**

A ce niveau s'établissent des négociations initiales entre le Secrétariat continental du MAEP et le pays à évaluer. Il s'ensuit une mission de soutien de pays et la signature du mémorandum d'entente, qui définit les paramètres objectifs du travail à accomplir. Le pays, ayant pris connaissance des directives en la matière, met en place le Point Focal du MAEP et la commission (ou conseil) nationale de gouvernance pour enclencher le processus. Les programmes de recherches et de consultation sont également esquissés. Le Point focal national est nommé dès que le pays adhère au processus, avant la signature du mémorandum.

Subséquentement, le pays faisant l'objet d'une Evaluation entreprend sur la base des documents actualisés préparés par le Secrétariat du MAEP et des autres documents fournis par les institutions internationales (telle que la CEA), nationales, sous-régionales et régionales, son auto-évaluation sur les quatre domaines identifiés.

Cette phase donne lieu à la production du rapport national d'auto-évaluation (RNA) et du programme d'action national (PAN).

#### **Mission d'Evaluation nationale (MEN).**

Cette phase est menée par un groupe d'experts africains indépendants sous la supervision du Panel et du Secrétariat. Le groupe d'experts évalue l'intégrité du processus du pays et effectue des consultations approfondies sur les grandes questions de gouvernance avec le gouvernement, les hauts responsables, les partis politiques, les parlementaires, les représentants des organisations de la société civile (y compris les médias, les intellectuels, les syndicats, les associations professionnelles) et le secteur privé. Lorsque des craintes subsistent sur la crédibilité du processus ou quelques faiblesses sont observées, le Groupe des experts peut décider d'entreprendre des recherches et des consultations complémentaires.

#### **Rédaction du rapport de la mission.**

Sur la base de l'ensemble des informations recueillies lors de la recherche préliminaire, la mission d'Evaluation, le RNA et le PAN, le Secrétariat continental du MAEP et le Panel rédigent le rapport d'Evaluation nationale (REN). Ce rapport est envoyé au pays concerné pour d'une part prendre connaissance de son contenu; et d'autre part faire des commentaires, si cela est nécessaire. Quelles que soient les réactions du pays, le contenu du rapport reste inchangé. Les commentaires du pays évalué sont annexés au document. Cette procédure évite la manipulation politique des contenus des rapports par les Etats.

#### **Soumission du REN et Evaluation par les pairs**

Le Secrétariat continental soumet le REN au Forum des Chefs d'Etat et de gouvernement des Etats parties du MAEP. C'est à partir de cette étape que l'Evaluation par les pairs proprement dite commence. Cette Evaluation par les pairs repose essentiellement sur un dialogue dit constructif qui n'envisage pas concrètement des mesures coercitives en cas de défaillance d'un Etat membre. L'Evaluation par les pairs du MAEP privilégie l'apprentissage, l'échange et l'enrichissement mutuel à travers les bonnes pratiques.

### **Présentation et publication officielle du rapport**

Six mois –au plus tard- après que le Forum ait discuté du contenu, le REN est présenté officiellement et publiquement aux structures régionales et sous-régionales tels que le parlement panafricain, la Commission africaine des droits de l’homme et des peuples, le Conseil de paix et de sécurité envisagé, et le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC) de l’Union africaine. Le rapport est rendu public.

## **2-Les différentes structures du MAEP?**

Le MAEP est composé de structures à deux niveaux, à savoir au niveau continental et au niveau national.

### **Niveau Continental**

#### **Le forum des Chefs d’Etat et de gouvernement ou Forum**

C’est l’organe le plus élevé du MAEP. Il comprend l’ensemble des Présidents et des Premiers ministres des Etats adhérents au MAEP. Le Forum a pour tâche de faire l’Evaluation des pairs. Il se réunit deux fois par année, souvent en marge des sommets de l’Union Africaine (UA).

Ce Panel assure la supervision du processus d’Evaluation et veille particulièrement à l’intégrité du processus. Ses membres jouissent d’une grande intégrité morale et ont fait la preuve de leur engagement envers les idéaux du panafricanisme.

Les missions et les attributions du Panel sont définies dans une Charte qui précise les modalités de soumission de rapports aux Chefs d’Etat et de gouvernement des Etats parties. Cette charte garantit l’indépendance, l’objectivité et l’intégrité du Forum.

A l’occasion du sommet des chefs d’Etats et de gouvernement tenu à Accra (Ghana), les dirigeants africains ont désigné le Professeur Adedeji comme nouveau Président du Panel pour 2007-2008.

#### **Le Secrétariat continental du MAEP**

Sis à Midrand (Afrique du Sud), le Secrétariat continental est chargé de : mettre en place une base de données sur la situation politique et économique dans tous les Etats parties ; élaborer les documents de base pour les équipes d’Evaluation par les pairs ; proposer les indicateurs de performance et suivre la performance de chaque pays.

Le Forum repose sur le Secrétariat continental, qui lui fournit les capacités techniques appropriées pour accomplir le travail analytique nécessaire au processus d’Evaluation par les pairs.

#### **Le Groupe des Experts Indépendants**

C’est un groupe composé de 15 à 20 experts africains choisis sur la base de leurs compétences intrinsèques. Sous la présidence d’un membre du Forum et la coordination du Secrétariat continental, ils mènent les Evaluations nationales et sont libres de toute influence politique.

#### **Les Institutions partenaires**

Présentement, il existe trois partenaires techniques du MAEP. Il s’agit de la Commission économique des Nations Unies pour l’Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ces partenaires fournissent des services de soutien, de conseil et d’appui technique. Les experts de ces institutions partenaires participent aux missions de soutien national et aux missions d’Evaluation nationale.

## Au niveau national :

### le Point focal du MAEP

Conformément aux directives du MAEP, chaque pays adhérant doit s'engager à mettre en place, un Point focal du MAEP qui est le répondant direct au niveau national du Secrétariat continental. En d'autres termes, le Point focal, généralement un fonctionnaire de l'Etat, fait le lien entre le Secrétariat continental du MAEP et le pays. En général, c'est un Ministère qui l'abrite.

### La Commission (ou Conseil) nationale de gouvernance (CNG)

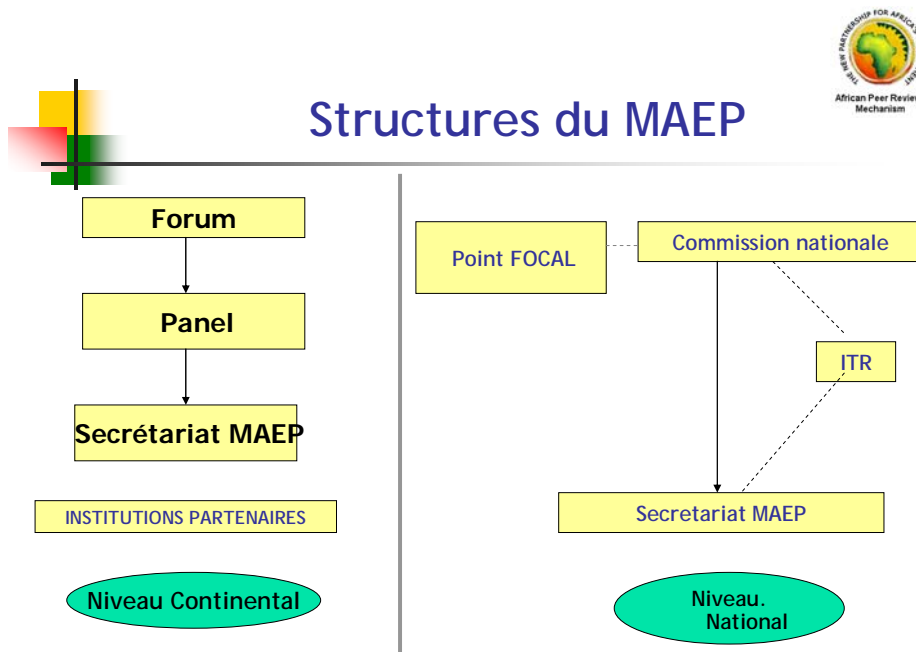
La Commission ou Conseil national de gouvernance est l'entité chargée de l'exécution du processus au niveau national. Elle doit être composée de représentants de l'Etat, du secteur privé et de la société civile. La CNG est le garant de l'intégrité du processus au niveau national. Sa composition doit refléter la sociologie des acteurs et des institutions du pays. Au vu des premières expériences dans les pays pionniers, il émerge une jurisprudence voulant que cette entité soit présidée par une personnalité indépendante, de préférence un membre de la société civile. Au terme du processus de mise en fonction, la CNG conduit l'auto-évaluation et par voie de conséquence produit le REN et le Programme d'Action National (PAN).

### Le Secrétariat national du MAEP

Certains pays ont décidé de créer un secrétariat national du MAEP, qui fournit à la CNG le soutien administratif et technique nécessaire à son bon fonctionnement.

### Les institutions techniques de recherche (IRT)

Conformément aux principes du MAEP, le processus du MAEP doit reposer sur la base de compétences techniques garantissant sa crédibilité. A cet effet, l'on recourt à des acteurs et à des instituts de recherche ou tout autre organe dotés de capacités avérées. Ceux-ci auront pour mission de conduire les recherches nécessaires à la production du REN et du PAN.



Source : Secrétariat

continental du MAEP

*Je vous remercie*

### **Annexe 3 : Comment influencer le MAEP - Un guide pour la société civile**

Ross Herbert, l'Institut Sud Africain des Affaires Internationales

#### **Introduction**

Le Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs constitue une occasion inestimable pour la société civile d'inscrire les problèmes clés et les solutions à l'ordre du jour national.

Il peut être un outil utile de plaider pour ouvrir la voie à une conversation nationale plus inclusive sur la politique et pour garantir la réalisation des promesses du gouvernement. Cependant, le MAEP est aussi complexe et exigeant. Il peut grever les ressources, le temps, le financement et l'ingéniosité de tous ses participants, et plus particulièrement les groupes de la société civile qui n'ont pas les capitaux et le personnel dont dispose le gouvernement.

Dans sa décision de joindre le MAEP, la société civile devra peser soigneusement les implications politiques. L'évaluation par les pairs espère inspirer une conversation nationale de collaboration plus ouverte sur la gouvernance. Cependant, comme le MAEP effleure des sujets très délicats, de nombreux gouvernements craignent les conséquences d'un débat non contenu du MAEP et on fortement envie de vouloir contrôler le processus.

#### **Comprendre et gérer les inquiétudes des gouvernements**

Il peut être crucial pour la société civile d'avoir un sens réaliste de la dimension politique. Du point de vue de la société civile, il serait désirable que chaque pays suive l'exemple du Ghana et remette le processus entre les mains d'un comité composé exclusivement de membres de la société civile. Mais face aux libertés prises par l'Afrique du Sud avec le règlement, le Secrétariat et les Personnes Eminentes ont précisé qu'ils ne voulaient pas critiquer ou essayer de changer le cours projeté d'un gouvernement particulier.

"Voyons le MAEP comme un terrain contesté. Ne soyons pas trop romantiques à son sujet," a dit Peter Anyang' N'yongo à un atelier de formation de l'UNECA-SAIIA pour les points focaux nationaux.<sup>1</sup>

L'ancien Point Focal kényan du MAEF et ministre de l'aménagement du territoire, N'yongo, a soutenu que ni la société civile ni le gouvernement ne pouvait s'attendre à commander la scène du MAEP sans l'autre.

"Nous voudrions autant que possible voir la société civile de tous les Etats africains s'épanouir comme des fleurs et s'exprimer complètement au MAEP. En réalité cela ne se produira pas."

Si le point de vue de N'yongo prévaut, certains gouvernements essayeront inévitablement d'aborder l'évaluation par les pairs avec plus de contrôle que ne l'a fait l'Afrique du Sud.

#### **Trois leçons de la société civile**

On peut retenir clairement trois leçons de l'engagement de la société civile avec le MAEP.

Premièrement, la société civile a tendance à attendre que le gouvernement annonce le conseil de gouvernance et la période de temps. C'est une erreur importante car dès que le plan aura été annoncé, les gouvernements seront peu disposés à le changer, pour la

simple raison qu'ils ne veulent pas être forcés d'admettre qu'ils ont fait une erreur. Le fait d'attendre que le gouvernement se prononce va lui faire manquer la possibilité importante d'influencer la pensée formatrice du gouvernement sur le MAEP. En mettant ses idées et exigences dans le domaine public la société civile montrera qu'elle s'intéresse sérieusement au MAEP. Et que si le gouvernement choisit une approche contrôlée, elle devra par la suite subir des mois ou des années de critique publique.

Deuxièmement, l'exploitation des opportunités offertes par le MAEP demande des pressions sous plusieurs formes, sur un grand nombre de personnes, sur une longue période de temps. Une ouverture ou des déclarations publiques ne serviront à rien. La société civile doit former des coalitions et des alliances flexibles pour exercer des pressions et des persuasions de tous les côtés et de la part des institutions.

Troisièmement, la société civile doit se faire valoir dans toutes les phases du début à la fin. Cela signifie influencer la formation des structures nationales du MAEP, le choix des institutions de recherche qui feront les analyses et rédigeront le rapport, la forme et les sondages de recherche et les consultations publiques, les preuves et les soumissions écrites qui auront été apportées, et les solutions qui auront été mises dans le programme d'action. Quand la phase d'auto-évaluation est achevée, le processus n'est pas encore terminé. La société civile peut avoir un impact important en aidant l'équipe d'experts qui dirige l'évaluation nationale. En leur offrant des témoignages, des preuves et des rapports écrits on simplifiera leur tâche et on leur fera part des points de vue de la société civile sur les problèmes nationaux clés.

La société civile devra défendre ses intérêts et convaincre les gouvernements que toute tentative de domination du MAEP occasionnera des plaintes, des protestations, de l'embarras et, probablement – comme cela s'est produit en Afrique du Sud – un rapport d'évaluation très critique.

Une certaine mesure de contestation est inévitable quand différents partis ont des points de vue opposés. La société civile devra se demander quel ton et quelle approche prendre pour persuader le gouvernement. Elle doit trouver des manières créatrices d'influencer le gouvernement, le parlement, les organismes gouvernementaux semi-indépendants et les médias.

### **Une bonne planification donne de bons résultats**

Pour tirer le meilleur parti du MAEP, la société civile doit faire des projets – pour surmonter les défis et exploiter les opportunités. Il est important de noter que le MAEP est un processus multidimensionnel qui implique de nombreuses organisations et individus – le gouvernement, le comité national de gouvernance, les institutions de recherche, et de nombreuses circonscriptions électorales de la société civile.

Chacun a ses propres priorités et approches. Pour atteindre le meilleur résultat il faut que la société civile pense non seulement à ce que le rapport du MAEP devrait dire mais aussi à la façon d'influencer ces différents participants et les décisions qui seront prises à des moments clés du processus.

La société civile trouvera que le nombre de réunions et les cibles potentielles d'influence mettront son temps et ses ressources à dure épreuve. Il est donc indispensable de définir ses priorités et de former des alliances. Un groupe seul ne peut pas tout faire. Et si le MAEP doit avoir pour résultat un changement à long terme dans les systèmes de

gouvernance, la société civile doit le considérer non pas comme une occasion de marquer des points en politique mais d'étendre le consensus autour des différentes propositions de réformes. Elle doit surtout amener le gouvernement et les partis politiques à penser comme elle. Finalement, ni le processus national du MAEP ni les autorités continentales ne peuvent forcer les gouvernements à prendre des décisions qui les gênent.

**Footnote:**

1. *“Les bonnes pratiques du MAEP et les leçons apprises : L'exploration du processus et des expériences nationales”, séminaire pour les Points Focaux du MAEP par la commission Economique pour l'Afrique des Nations Unies, L'Institut sud-africain des Affaires Internationales et le Secrétariat du MAEP, 20-21 février 2007, Addis Abeba.*

## Annexe : Rapport des travaux de groupe

### RAPPORT DU GROUPE 1

**Thème :** « Interaction de la Société Civile avec le gouvernement, Commission Nationale du MAEP. Quelles possibilités d'actions ? Dans quel espace ? »

Le groupe est composé de 16 membres.

Président : M. KENKOU Kossi  
 Rapporteurs : Mme LOKOU Amida Mathilde  
 M. TOKPA André

Etapes	Gouvernement	Commission Nationale du MAEP (CNM)	Société Civile	Interaction	Espace
1) Dialogue et appropriation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Restitution</li> <li>• Sensibilisation</li> <li>• Renforcement des capacités</li> </ul>	Facilitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Impulsion</li> <li>• Implication</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se mobiliser</li> <li>• Mobiliser les autres acteurs et participer aux sensibilisations et aux renforcements des capacités</li> </ul>	Synergie	Dialogue
2) Consultation	Facilitation	Facilite les collectes des données	Collecte des données pour les fournir à la CN MAEP	-	Dialogue
3) Auto évaluation	Facilitation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Facilitation</li> <li>• Recrutement des ITR</li> <li>• Renforcement des capacités des ITR</li> </ul>	Implication dans les commissions thématiques Rôle de veille national	Validation des données par l'ensemble des acteurs impliqués	Restitution Dialogue
4) Evaluation	Facilitation	Facilitation	Facilitation Prendre une part active		Atelier Cadre d'échanges
5) Plan d'Action National	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction</li> <li>• Envoi du document au Secrétariat</li> </ul>	Rôle de veille		
6) Mise en oeuvre	Acteur principal	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation</li> </ul>	Facilitation Rôle de veille		
7) Suivi et évaluation	Acteur principal	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation</li> <li>• Vigilance</li> </ul>	Vigilance		

Lomé, le 20 mai 2009

## Rapport du Groupe 2 : **Comment impliquer la population dans le processus du MAEP au Togo ?**

Président du Groupe : Chef AGOKOLI  
 Rapporteurs : Mme Houmey,  
 M. ADJOKE.

### 1. Compréhension des concepts clés de la question

**Population** : ce concept a été entendu sous deux aspects :

- Les groupes organisés (ONG, associations, leaders d'opinion, syndicat, organisation des médias, organisations communautaires, chefferie traditionnelle, organisations religieuses, etc.
- Le grand public : les citoyens en général.

**Comment** : stratégies

### 2. Définition des stratégies

Le groupe a défini au total quatre stratégies avec des moyens d'actions.

#### **Première stratégie**

- la formation par les ateliers et séminaires nationaux, régionaux voire préfectoraux des groupes organisés;
- Information, sensibilisation et formation du grand public les médias (émissions radiophoniques et télévisées, presse) sketch, affiches, banderoles et autres supports de communication.

#### **Deuxième stratégie**

Evaluation par l'administration des questionnaires à travers les cadres de concertation, des fora au niveau local.

#### **Troisième stratégie**

La mise en place des structures démembrées de la commission nationale du MAEP au niveau régional, préfectoral et communal /cantonal en tenant compte de la représentativité de la société et du genre.

#### **Quatrième stratégie**

Implication dans le suivi du processus à travers le feed back régulier sur l'évolution du processus et la diffusion des rapports à l'endroit des populations.

### **RAPPORT DU GROUPE 3**

**Thème** : « Quelle organisation des OSC pour mieux s'impliquer au processus du MAEP au Togo ? »

Le groupe est composé de 15 membres dont 5 femmes et 10 hommes

Présidente : Mme ADJANOR

Rapporteurs : Mme MOROUMA Kpatega

M. TAKOUGNADI Sôssô

**Constat** : La Société Civile est plus ou moins organisée au Togo (12 composantes). Ces composantes sont comprises dans les faïtières nationales, régionales, préfectorales.

- Au niveau du MAEP, une organisation nationale de la SC avec ses démembrements (Régional, Préfectoral, Cantonal, Réseau ou autre).
- Mise en place d'un comité ad hoc pour réfléchir sur l'opérationnalisation de cette organisation

**Les critères** sont :

L'autonomie, l'efficacité par rapport aux interventions sur le terrain, les thématiques, ...

**La composition de ce comité ad hoc** :

Elle est composée des structures suivantes : INADES-FORMATION, FONGTO, UONGTO, WILDAF, 1 Religieux, 1 Représentant des réseaux régionaux plus les personnes ressources.

Lomé, le 20 mai 2009-06-02

### Annexe 3 : PLAN D'ACTION DE L'ATELIER DE FORMATION SUR LE MAEP

- 1- Elaboration du rapport et diffusion aux participants;
- 2- Suivi de la mise en place et du fonctionnement du comité ad hoc pour faciliter l'implication de la société civile;
- 3- Elaboration du programme de suivi;
- 4- Contact permanent avec le Président de la Commission Nationale du MAEP;
- 5- Contact avec le point focal du MAEP;
- 6- Plaidoyer pour que la SC soit bien représentée dans la CN MAEP;
- 7- Renforcement de capacité : Information, sensibilisation formation des différents acteurs;
- 8- Veille citoyenne nationale permanente autour des activités de la CN/MAEP;
- 9- Implication réelle de la SC à toutes les étapes du MAEP;
- 10-Elaboration de projets et recherche de financement;
- 11-Adhésion du cadre régional du Réseau des ONG pour la promotion du MEAP en Afrique de l'Ouest;
- 12-Recherche de partenariat.



Le siège du MAEP à Lomé

**Atelier de formation des organisations de la société civile sur le MAEP / Lomé : 19 et 20 mai 2009**  
**Liste des participants atelier MAEP au Togo**

N°	Statut	Nom et prénoms	Titre	Provenance	Contact mail	Téléphone
1.	M.	ASSAH Gustave	Consultant PAC/CEA	Bénin	assahgustave@yahoo.fr	+229 95 96 16 44
2.	M.	DAGBA Yvon	Personne ressource	Bénin	dagbayvon@yahoo.fr	+229 97 03 86 55
3.	M.	YANGARE Célestin N.	Personne ressource	Côte d'Ivoire	ucoja_org@yahoo.fr	00225 05 28 07 85
4.	M.	Dr KAMARA David	CEA	Addis Abeba	DKamara@uneca.org	+251 11 54 45 44 6 +251 911 89 72 85
5.	M.	KAMBALE Pascal	OSIWA/ AFRIMAP	Sénégal, Dakar	pkambale@osiwa.org	+221 77 17 51 17 5
6.	M.	BADANE Parkone	Coordonnateur FODES	Dapaong	<a href="mailto:pbadane2002@yahoo.fr">pbadane2002@yahoo.fr</a> <a href="mailto:fodes@ids.tg">fodes@ids.tg</a>	922 70 42 770 83 67
7.	M.	BANLEPO	EFK	Dapaong	<a href="mailto:ascprodemdapaong@yahoo.fr">ascprodemdapaong@yahoo.fr</a>	903 42 05 770 82 96
8.	Mme.	LOKOU-TCHAMDJA Amida Mathilde	Présidente Réseau des Femmes Leaders en actions pour le développement	Kara	reflادتogo@yahoo.fr	445 85 09 909 63 09
9.	M.	TAGBA Ani	RESOKA	Kara	resoka@yahoo.fr	925 76 45 660 19 10
10.	M.	AGAH Koffi Paul	EFK	Kara	<a href="mailto:paulagah@gmail.com">paulagah@gmail.com</a>	661 04 11 947 85 14 918 09 40 661 12 02
11.	M.	TAKOUGNADI Sôssô	Directeur Exécutif RESODERC	Sokodé	<a href="mailto:resoderc01@yahoo.fr">resoderc01@yahoo.fr</a> <a href="mailto:tchawesso@yahoo.fr">tchawesso@yahoo.fr</a>	928 79 37
12.	Mme	GNOFAM Mayi Françoise	Programme d'Appui à la Femme et à l'Enfance déshéritée (PAFED)	Sokodé	pafed-togo@yahoo.fr	909 94 81 551 02 51
13.	M.	ADJOKE Bawénao	EFK	Sokodé	<a href="mailto:ascprodemsokode@yahoo.fr">ascprodemsokode@yahoo.fr</a>	551 03 73 905 77 03 080 23 48 445 93 61
14.	M.	AGBO Yawo	Coordonnateur COADEP	Atakpamé	<a href="mailto:coadep2007@yahoo.fr">coadep2007@yahoo.fr</a>	064 86 96 442 13 69
15.	M.	YAWOU Bidé Boyodi	Radio la Paix	Atakpamé	Radiolapaix2000@yahoo.fr	938 85 16
16.	Mme	BILAKE Kodjoukalo Marie	EFK	Atakpamé	<a href="mailto:bilakem@yahoo.fr">bilakem@yahoo.fr</a>	440 15 44 445 22 30
17.	M.	GBETCHI Kodjo Laurent	Secrétaire générale Centrale Producteurs de Céréales (CPC)	Ahépé	cpctogo@yahoo.fr	912 20 47 059 82 64
18.	M.	AHLANKO Abotsi	CPC	Attitongon		974 09 74
19.	M.	Togbui AGOKOLI IV	Président des Chefs Traditionnels du Togo	Notsè	Aagokoli4@yahoo.fr	905 54 21
20.	M.	AKAKPO Vignihou Justin	Coordonnateur CONGREMA	Lomé	<a href="mailto:congrema@yahoo.fr">congrema@yahoo.fr</a>	911 05 42
21.	M.	AGBANAGLO Kodjo Lucas	CREDI	Lomé	credi@laposte.tg	225 37 60 901 19 50
22.	M.	KONOU Siméon	Directeur ONG RADI	Kpalimé	ongradi@yahoo.fr	335 73 73 eli 913 43 37
23.	M.	YOVO Don Guy	Radio Métropolis	Lomé		021 66 72 909 62 23
24.	M.	NBUKE Kossi	Togo Presse	Lomé		925 78 69 955 65 12

N°	Statut	Nom et prénoms	Titre	Provenance	Contact mail	Téléphone
						236 82 16
25.	M.	Prof C K. AGBA	Président CN MAEP	Lomé		904 81 35
26.	M.	ADUFU Kossi Sena	INADES-Formation	Lomé	<a href="mailto:senadufu@yahoo.fr">senadufu@yahoo.fr</a> <a href="mailto:sena.adufu@if-togo.net">sena.adufu@if-togo.net</a>	949 21 31 233 45 93
27.	M.	AMONA Kwami Nkey	INADES-Formation	Lomé	<a href="mailto:nkey.amona@if-togo.net">nkey.amona@if-togo.net</a>	936 58 82
28.	Mme	HOUETOGNON Selome	INADES-Formation	Lomé	<a href="mailto:Selome.houetognon@if-togo.net">Selome.houetognon@if-togo.net</a>	905 58 99
29.	Mme	KATANGA Mazalo	INADES-Formation	Lomé	<a href="mailto:mazalo.katanga@if-togo.net">mazalo.katanga@if-togo.net</a>	918 42 47
30.	M.	TOKPA André Yawo	INADES-Formation	Lomé	<a href="mailto:andre.tokpa@if-togo.net">andre.tokpa@if-togo.net</a>	949 25 10 225 92 16
31.	Mme	EKOUE Kayissan	INADES-Formation	Lomé	<a href="mailto:kayissan.ekoue@if-togo.net">kayissan.ekoue@if-togo.net</a>	921 97 77
32.	M.	TCHANGAI WALLA	Présidente INADES-Formation I	Lomé	<a href="mailto:tchangaikissem@yahoo.fr">tchangaikissem@yahoo.fr</a>	904 01 87
33.	M.	TONA Kossi Yesu	Associé INADES-Formation	Lomé	<a href="mailto:tonakossiyesu@yahoo.fr">tonakossiyesu@yahoo.fr</a>	904 45 02
34.	M.	SABI Iyatan	Associé INADES-Formation	Lomé	<a href="mailto:Lambert54fr@yahoo.fr">Lambert54fr@yahoo.fr</a>	907 46 75
35.	Mme	AYEVA-TRAORE	Vice Présidente INADES-Formation	Lomé	<a href="mailto:ayetrao@yahoo.fr">ayetrao@yahoo.fr</a>	906 25 25 222 56 44
36.	M.	RAMBERT-HOUNOU	INADES-Formation	Lomé	<a href="mailto:ambroisehounou@yahoo.fr">ambroisehounou@yahoo.fr</a>	908 34 75 946 45 76
37.	M.	AGBODJAN Labité	INADES-Formation	Lomé	<a href="mailto:labiteeyram@yahoo.fr">labiteeyram@yahoo.fr</a>	234 12 68 093 18 51
38.	Mme	AVODANOU Reine	INADES-Formation Togo	Lomé	<a href="mailto:Ameley.akapkovi@if-togo.net">Ameley.akapkovi@if-togo.net</a>	916 19 99
39.	M.	KPLOMEDO Max	INADES-Formation Togo	Lomé	<a href="mailto:Koku.kplomedo@if-togo.net">Koku.kplomedo@if-togo.net</a>	911 36 82
40.	M.	NIPASSA Kodjo	INADES-Formation Togo	Lomé	<a href="mailto:nipassak@yahoo.fr">nipassak@yahoo.fr</a> <a href="mailto:kwadzo.nipassa@if-togo.net">kwadzo.nipassa@if-togo.net</a>	
41.	M.	DOUTI Maurice	INADES-Formation Togo	Lomé	<a href="mailto:Maurice.douti@if-togo.net">Maurice.douti@if-togo.net</a>	949 21 69
42.	M.	AYISSOU Gaëlle	INADES-Formation Togo	Lomé	<a href="mailto:Favour_gaelle@yahoo.fr">Favour_gaelle@yahoo.fr</a>	912 20 49
43.	Mme	HOUMEY Meteteiton	GF2D	Lomé	<a href="mailto:Phania8@yahoo.fr">Phania8@yahoo.fr</a>	s/c 948 70 56 915 46 48
44.	Mme	KPAKPABIA Arzouma	REFAMP	Lomé		901 22 88 320 65 57
45.	Mme	Claire QUENUM	COSSC Togo	Lomé	<a href="mailto:wildaf_togo@yahoo.fr">wildaf_togo@yahoo.fr</a> <a href="mailto:qclaire@yahoo.fr">qclaire@yahoo.fr</a>	902 45 50 024 05 13 222 69 86
46.	M.	HEMOU Tchonda Kossi	Ministère des Affaires Étrangères et de l'Intégration Régionale (MAEIR)	Lomé	<a href="mailto:cashemou@yahoo.fr">cashemou@yahoo.fr</a>	913 51 18 220 06 98
47.	M.	SALIFOU Afo Ousmane	MAEIR	Lomé	<a href="mailto:Asalif23@yahoo.fr">Asalif23@yahoo.fr</a>	915 90 13 237 06 87
48.	M.	BOCCO Kokouda Agossou	MAEIR	Lomé	<a href="mailto:brunobocco@yahoo.fr">brunobocco@yahoo.fr</a>	954 88 78 913 37 00
49.	M.	PENN Laré	Député, Assemblée Nationale	Lomé	<a href="mailto:batouth@yahoo.fr">batouth@yahoo.fr</a>	901 30 90
50.	M.	KOMBATE Lardja	Primature	Lomé	<a href="mailto:lardjak@yahoo.fr">lardjak@yahoo.fr</a>	990 37 45 261 57 42
51.	M.	ADJANOR Kokoè	Présidence de la République	Lomé		912 13 94
52.	M.	KENKOU Kossi	GRAD	Lomé		220 93 89
53.	M.	SIDO Agbelessessi	FONGTO	Lomé		909 47 74
54.	M.	DJENDA Aristide	UONGTO	Lomé	<a href="mailto:uongto_2000@yahoo.fr">uongto_2000@yahoo.fr</a>	914 68 27 220 48 99

N°	Statut	Nom et prénoms	Titre	Provenance	Contact mail	Téléphone
55.	M.	TCHASSANTE Bala	BORNE Fonden	Lomé	<a href="mailto:Bornefonden.tg@yahoo.fr">Bornefonden.tg@yahoo.fr</a>	905 91 40 261 87 61
56.	M.	KOGBETSE Mensa	Conseil National du Patronat	Lomé	<a href="mailto:kmensa1@gmail.com">kmensa1@gmail.com</a>	998 95 93 221 08 30
57.	Mme	MOURAMA Kpatéga	Radio Lomé	Lomé	<a href="mailto:morouma@yahoo.com">morouma@yahoo.com</a>	939 13 98
58.	Mme	KOFFI Angèle	Etudiante	Lomé	<a href="mailto:emyfangelus@yahoo.fr">emyfangelus@yahoo.fr</a>	943 80 79
59.	Mme	BEBEWOU-KODJO Ahoefa Aline	Etudiante	Lomé	<a href="mailto:titaline2000@yahoo.fr">titaline2000@yahoo.fr</a>	919 02 05 035 77 02
60.	Mlle	KODJO Enyonam Félicité	Etudiante	Lomé	<a href="mailto:Enyon78@yahoo.fr">Enyon78@yahoo.fr</a>	902 43 25 058 25 52
61.	M.	TCHIN Piou	CN/MAEP	Lomé	<a href="mailto:tchintba@yahoo.fr">tchintba@yahoo.fr</a>	910 32 06
62.	M.	DJELE Dahouda	Ministère agriculture, de l'Elevage et de la pêche	Lomé	<a href="mailto:ddjele@yahoo.fr">ddjele@yahoo.fr</a>	930 55 93
63.	M.	ALI GBANDI André	ISM Togo	Lomé	<a href="mailto:ism.togo@yahoo.fr">ism.togo@yahoo.fr</a>	906 23 45
64.	M.	DZOGBEVI Komi K.	MATDCL	Lomé	<a href="mailto:hdogbevi@yahoo.fr">hdogbevi@yahoo.fr</a>	916 32 47 222 57 16
65.	M.	KPEHON Thierry Kokou	Chargé Info MAEP	Lomé	<a href="mailto:kpthierry@hotmail.com">kpthierry@hotmail.com</a>	

## INADES-Formation Togo

Atelier de formation des acteurs de la Société Civile du Togo pour leur implication dans le Processus du Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP)

**Date : 19 et 20 mai 2009 / Lieu : FOPADESC**

### Programme de l'atelier

**Mardi 19 mai 2009 (JOUR 1)**

<b>Horaire</b>	<b>Activités</b>	<b>Responsable</b>
8 heures	Arrivée des participants et inscription	
8 heures 20	Fin de la mise en place des invités	
8 heures 30	Installation des Autorités	
8 H 30 – 9 H 30	<b>Cérémonie d'ouverture</b>	
	Mot de bienvenue du Directeur d'INADES-Formation Togo	Kossi Sena ADUFU
	Allocution de Dr. David N. KAMARA, Représentant du Secrétaire Exécutif de la CEA	Dr. David N. KAMARA, Expert de la CEA, Adis Ababa
	Allocution du Président de la Commission Nationale du MAEP	Prof Kondi AGBA, Président de la Commission Nationale du MAEP
	Discours d'ouverture du Ministre des Affaires Étrangères et de l'Intégration Régionale, point focal du MAEP	M. le Ministre des Affaires Étrangères et de l'Intégration Régionale, point focal du MAEP
	<b>Photo famille</b>	Communicatrice INADES-Formation
9 H 30 – 10 H	<b>Cocktail</b>	
10 H – 10 H 10	<b>Mise en place du bureau du séminaire : 1 président et 2 rapporteurs</b>	Kossi Sena ADUFU
10 H 10 - 10 H 30	<b>Session 1</b> : Présentation, contexte, objectif et programme de l'atelier	Kossi Sena ADUFU, Directeur INADES-Formation Togo
10H 30 – 11 H	<b>Session 2</b> : MAEP au Togo, situation et perspectives : Pourquoi l'adhésion du Togo au MAEP	Prof Charles Kondi AGBA, Président de la CN/MAEP
11 H - 11 H 20	Débats	Modérateur : Célestin N. YANGARE, Président UCOJA, Côte d'Ivoire

## Mardi 19 mai 2009 (JOUR 1) suite

Horaire	Activités	Responsable
11 H 30 – 12 H	<b>Session 3</b> : Organisation du processus du MAEP et les cinq étapes du MAEP	Dr. David N. KAMARA, Expert CEA
12 H – 12 H 30	Débat :	Modérateur : Prof AGBA, Président CN/MAEP
<b>12 H 30 13 H 30</b>	<b>Pause repas</b>	
14 H – 14 30	<b>Session 4</b> : Le MAEP et les défis de la bonne gouvernance en Afrique	Dr. David N. KAMARA, Expert de la CEA, Adis Ababa
14 H 30 – 15 H	Débats	Modérateur : Pascal Kambale, Coordonnateur AFRIMAP
15 H – 15 H 30	<b>Session 5</b> : Rôle de la société civile dans le processus du MAEP	Dr. David N. Kamara, Expert CEA
15 H 30 – 16 H	Débats	Modérateur : Gustave ASSAH, Consultant/ CEA et de PAC
<b>16 H 16 20</b>	<b>Pause café</b>	
16 H 20 – 17 H	<b>Session 6</b> : Expériences de la Société civile dans les pays pionniers de conduite du MAEP : Bénin, Mali, Ghana	Gustave ASSAH, Consultant auprès de la CEA et de PAC
17 H – 17 30	Débats	Modérateur : Dr. David N. Kamara, Expert CEA
	Fin de la 1 <sup>ère</sup> journée	

**Mercredi 20 mai 2009 (JOUR 2)**

<b>Horaire</b>	<b>Activités</b>	<b>Responsable</b>
8H – 8 H 20	<b>Rappel des activités du Jour 1</b>	Rapporteur de l'atelier
8 H 20 – 8 H 40 H	<b>Session 7</b> : Rôles de AfriMAP (Africa Governance, Monitoring and Advocacy Project) et de PAC (Partenariat Afrique Canada) en matière d'observation des processus de mise en œuvre du MAEP	Pascal Kambale, Coordonnateur AFRIMAP/ Dakar, Sénégal
8 H 40 -9 H 10	<b>Débat</b>	Modérateur : Gustave ASSAH, Consultant/ CEA et de PAC
9 H 10 - 10 H 30	<b>Session 8 : Travaux de groupe</b>	
	<b>Groupe 1</b> : Interaction de la société civile avec le gouvernement/commission nationale du MAEP : quelles possibilité d'action ? dans quels espaces ?	Bureau de la sous commission
	<b>Groupe 2</b> : Comment impliquer la population dans le processus du MAEP au Togo ?	Bureau de la sous commission
	<b>Groupe 3</b> : Quelle organisation des OSC pour mieux s'impliquer au processus du MAEP au Togo	Bureau de la sous commission
<b>10 H 30 – 10 H 40</b>	<b>Pause café</b>	
10 H 40 – 12 H 30	<b>Session 9</b> : Restitution des travaux de groupe	Rapporteurs des groupes
12 H – 12 H 30	Débats :	Modérateur : Prof Charles K. AGBA, Président Commission Nationale du MAEP
12 H 30 – 14 H	<b>Pause repas</b>	
		Président de l'atelier
14 H – 15 H	<b>Suite des débats</b>	Modérateur : Prof Charles K. AGBA, Président Commission Nationale du MAEP
<b>15 H -15 H 30</b>	<b>Session 10</b> : Adoption du Plan d'action de l'atelier	Modérateur : Kossi Séna ADUFU
15 H 30 – 16 H	<b>Session 11</b> : Adoption du rapport final, recommandations et mots des participants	Président de l'atelier

**Mercredi 20 mai 2009 (JOUR 2) suite**

Horaire	Activités	Responsable
16 H – 17 H	<b>Cérémonie de clôture</b>	
	Allocution du Président de l'atelier	Président de l'atelier
	Allocution du Représentant du Secrétaire Exécutif de la CEA	Dr. David N. Kamara, Expert CEA
	Discours de clôture du Président de la Commission du MAEP au Togo	Prof Charles K. AGBA, Président Commission du MAEP
	<b>Cocktail de clôture</b>	
17 H 30	Conférence de presse	

**Jeudi 21 mai 2009 (JOUR 3)**

Horaire	Activités	Responsable
	Visite aux autorités par la Délégation de la CEA / PAC / AFRIMAP/ OSIWA / UCOJA / INADES-Formation	Président de la Commission MAEP Togo



Photo de famille avec le Ministre des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine  
(au milieu en costume noir)